



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

6900^e séance

Mardi 15 janvier 2013, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M ^{me} Khar/M. Masood Khan	(Pakistan)
<i>Membres :</i>	Argentine	M ^{me} Squeff
	Australie	M. Quinlan
	Azerbaïdjan	M. Aliyev
	Chine	M. Cui Tiankai
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Rice
	Fédération de Russie	M. Zmeevsky
	France	M. Briens
	Guatemala	M. Rosenthal
	Luxembourg	M. Asselborn
	Maroc	M. Amrani
	République de Corée	M. Kim Sook
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	La baronne Warsi
	Rwanda	M. Gasana
	Togo	M. Esaw

Ordre du Jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Approche globale de la lutte contre le terrorisme

Lettre datée du 1^{er} janvier 2013, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation
des Nations Unies (S/2013/3)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

13-20591 (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Approche globale de la lutte contre le terrorisme

Lettre datée du 1^{er} janvier 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2013/3)

La Présidente (*parle en anglais*) : Je tiens à souhaiter une chaleureuse bienvenue au Secrétaire général, aux Ministres et aux autres représentants de haut niveau des pays membres du Conseil de sécurité qui participent à la séance de ce jour. Leur présence confirme l'importance de la question à l'examen aujourd'hui.

En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Afghanistan, de l'Afrique du Sud, de l'Arabie saoudite, de l'Arménie, du Bangladesh, du Botswana, du Brésil, du Canada, de la Colombie, de la Côte d'Ivoire, de Cuba, de l'Égypte, de l'Espagne, de l'Inde, de l'Indonésie, d'Israël, du Japon, du Kazakhstan, du Liechtenstein, de la Malaisie, du Nigéria, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, de l'Ouganda, du Qatar, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République islamique d'Iran, de la République arabe syrienne, de la Tunisie, du Sénégal, de Sri Lanka, de la Suisse et de la Turquie à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite S. E. M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/3, qui contient une lettre datée du 1^{er} janvier 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pakistan auprès de

l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de réflexion sur la question à l'examen.

J'espère que le présent débat public servira à promouvoir une vision d'ensemble des menaces et des difficultés que continue de faire peser le terrorisme international, et des meilleurs moyens de lutter collectivement contre cette menace au moyen d'une approche cohérente et globale. Cette question concerne toute la communauté internationale. C'est par la solidarité, la compréhension, la coopération et l'action collective que nous parviendrons à répondre plus efficacement à cette menace. Notre débat ce jour, j'en suis convaincue, servira cet objectif.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Il m'est agréable de souhaiter une nouvelle fois la bienvenue à l'ONU à S. E. M^{me} Khar, Ministre pakistanaise des affaires étrangères. Je remercie le Pakistan d'avoir convoqué cet important débat. Puisque c'est la première fois que je prends la parole devant le Conseil cette année, je tiens à saluer chaleureusement tous les membres du Conseil de sécurité et à leur affirmer que je compte sur leur leadership. Parallèlement, je voudrais accueillir chaleureusement les nouveaux membres du Conseil, à savoir les représentants de l'Argentine, de l'Australie, du Luxembourg, de la République de Corée et du Rwanda.

À la suite des récents attentats terroristes qui ont secoué le Pakistan, je tiens une nouvelle fois à exprimer mes sincères condoléances aux familles des victimes et à réaffirmer le ferme appui et la solidarité de l'ONU envers les efforts que le Gouvernement déploie pour lutter contre le terrorisme et défendre les institutions et les libertés du pays.

En nous réunissant à l'aube de cette nouvelle année, nous avons la lourde tâche de réfléchir tant à ce que nous avons accompli pour combattre le terrorisme qu'à ce nous devons accomplir pour venir à bout de cette menace mortelle.

Des progrès solides ont été enregistrés pendant l'année écoulée. En juin, l'Assemblée générale a réaffirmé son attachement à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Par une résolution adoptée par consensus (résolution 66/282 de l'Assemblée générale), l'Assemblée a renforcé notre détermination à appuyer les victimes de terrorisme dans le monde entier. Elle a réaffirmé notre engagement à une approche

intégrée face au terrorisme, ancrée dans le respect des droits de l'homme et de l'état de droit.

Aucune politique de lutte contre le terrorisme ne pourra être efficace si l'on ne remédie pas aux conditions qui favorisent la propagation du terrorisme. C'est le premier pilier de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Aujourd'hui, je voudrais mettre en exergue trois facettes de ce pilier.

La première facette réside dans les liens essentiels qui existent entre développement et sécurité. Rien ne pourra jamais justifier le terrorisme. Aucune doléance, aucun objectif, aucune cause ne saurait excuser des actes de terrorisme. Parallèlement, nous devons éliminer les conditions qui ne font qu'exacerber le problème. Le terrorisme se développe là où les conflits sont endémiques, où les droits de l'homme, la dignité humaine et la vie humaine ne sont pas protégés, et où l'impunité règne.

Deuxièmement, ce qui compte, c'est le dialogue et la compréhension. Nous ne devons pas laisser la place aux appels hystériques à l'intolérance et à l'extrémisme et plaider en faveur de la compassion et de la modération.

Troisièmement, il y a l'utilisation croissante de la technologie de l'information au service de la haine. Les terroristes et les extrémistes exploitent les réseaux sociaux pour radicaliser les populations. C'est là encore un domaine où nous devons remplacer le discours terroriste par des messages de paix, de développement et de bien-être humain. Pour réaliser des progrès dans ces domaines, les États devront déployer des efforts constants, tant individuellement que collectivement.

Je me félicite de la tenue prochaine de trois conférences internationales. En avril, un nouveau projet de formation aux droits de l'homme à l'intention des responsables des forces de police chargées de la lutte contre le terrorisme tiendra sa première conférence à Amman. C'est le groupe de travail de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme sur les droits de l'homme qui, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, organise cette manifestation. Dans deux semaines, les gouvernements se réuniront à Bogota pour la Conférence internationale sur les stratégies nationales et régionales de lutte contre le terrorisme, organisée par le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme. Cet été, l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et le Gouvernement suisse organiseront une conférence des points focaux nationaux de lutte contre

le terrorisme afin de traiter des conditions qui favorisent la propagation du terrorisme.

Le fait de s'intéresser aux conditions qui constituent un terrain favorable au terrorisme ne diminue en rien l'importance des autres priorités en matière de lutte contre ce fléau. Le financement du terrorisme reste une menace considérable; il faut donc renforcer les capacités des États à y faire face. La réunion extraordinaire du Comité contre le terrorisme sur la question tenue en novembre 2012 sous la présidence de l'Ambassadeur Puri de l'Inde, a été très importante.

Dans le cadre de nos efforts pour éradiquer le terrorisme, j'exhorte les acteurs humanitaires, sécuritaires et politiques à s'engager dans un dialogue général continu et ouvert afin d'assurer que les efforts déployés pour contrer le terrorisme ne constituent pas un obstacle au principe de la fourniture en temps voulu d'une assistance d'ordre strictement humanitaire aux civils. Ceci est d'autant plus important que nous avons à faire face à un nombre croissant d'urgences humanitaires de par le monde. Cette année, nous sommes confrontés à une situation difficile au Mali et dans l'ensemble de la région du Sahel, où le terrorisme trouve un terrain fertile dans l'extrême pauvreté et sape le développement par la violence, l'intolérance et les violations des droits de l'homme. Je salue la détermination du Conseil de sécurité de s'attaquer de front aux problèmes de cette région. J'apprécie tout particulièrement l'approche sensible adoptée par le Conseil vis-à-vis des facteurs sous-jacents qui ont mené à cette situation d'insécurité prononcée.

L'année écoulée a vu un bien trop grand nombre de victimes du terrorisme, mais aucune d'entre elles n'a livré un combat plus énergique que Malala Yousafzai, la jeune adolescente pakistanaise blessée par balles, ainsi que ses camarades de classe, par des extrémistes. Le Gouvernement et le peuple pakistanais ont reçu l'appui du monde entier pour soutenir Malala et lui souhaiter un prompt rétablissement. J'ai été profondément ému par son courage et par sa lutte pour défendre le droit fondamental à l'éducation – une valeur inscrite dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi que dans les enseignements de l'islam.

Je suis fier d'être l'un de ses défenseurs et de ses sympathisants. Malala et ses camarades ont fait montre d'un courage extraordinaire. Leur grâce et leur intégrité mettent le monde au défi de répondre à la menace terroriste par une approche globale et à larges assises essentielle à son succès.

Je compte sur tous les membres du Conseil – et sur tous les membres de la communauté internationale – pour mener à bien ensemble cette tâche importante.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général pour son exposé très complet.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de la République islamique du Pakistan.

En premier lieu, je tiens à remercier les membres du Conseil d'avoir appuyé la proposition du Pakistan d'inscrire la question « Une approche globale de la lutte contre le terrorisme » à l'ordre du jour du Conseil pour un débat public qui débouchera sur l'adoption d'une déclaration présidentielle. À cet égard, nous remercions aussi tout particulièrement le Secrétaire général pour son appui et ses conseils continus.

En choisissant ce thème, nous savions qu'il s'agissait là d'un sujet difficile, mais qui, certainement, exigeait l'attention et une déclaration du Conseil, car la menace du terrorisme continue d'évoluer, et c'est donc également ce que doivent faire nos stratégies de lutte contre ce phénomène. La lutte contre cette menace n'est pas une lutte d'un jour, d'une semaine, voire d'une année. C'est une lutte qui s'inscrit dans la durée. Nous devons nous armer de courage et continuer à nous y préparer.

L'initiative prise par le Pakistan d'organiser ce débat est étayée par notre objectif commun d'instaurer la paix, la sécurité, la stabilité et le développement dans le monde. Le terrorisme, qui menace la paix et la sécurité internationales, a un impact direct sur tous nos pays et toutes nos régions, ainsi que sur tous les individus et toutes les sociétés. La décennie écoulée a montré que le terrorisme ne connaît pas de frontières géographiques.

Au cours de cette décennie, nous avons appris qu'une approche unidimensionnelle et asymétrique sera vaine dans le cadre de notre lutte contre le monstre à tête d'hydre qu'est le terrorisme. Ce monstre a des tentacules dans le monde entier. C'est une menace véritablement mondiale. En conséquence, nos stratégies et nos réponses doivent elles aussi avoir une portée mondiale.

Le Conseil de sécurité et l'ONU dans son ensemble ont déjà réalisé un travail impressionnant en mettant au point le cadre juridique et normatif de lutte contre le terrorisme et en créant des mécanismes de

mise en œuvre. Alors que souhaitons-nous accomplir avec cette nouvelle initiative?

Après 10 ans de lutte contre le terrorisme, nous avons le bénéfice d'avoir un certain recul et une occasion sans précédent de traiter tant des symptômes que des causes du terrorisme. Nous sommes tous très conscients des conséquences non prévues de décisions politiques qui peuvent exacerber le fléau du terrorisme. L'adoption de méthodes à courte vue pour lutter contre le terrorisme risque de fournir un terreau idéologique aux causes des terroristes. Et donc, ce que nous cherchons, c'est une approche globale et interconnectée qui soit bien plus efficace que nos efforts actuels et qui vise non seulement à gagner la bataille, mais à remporter la guerre.

Nous condamnons le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient les auteurs, les lieux et les buts. Tous les actes de terrorisme sont criminels et injustifiables, quelle qu'en soit la motivation. Au cours de la dernière décennie, la communauté internationale a œuvré de concert à entraver, empêcher, isoler et affaiblir la menace terroriste. Nous devons attaquer et démanteler les réseaux terroristes car ils défient l'autorité de l'État et tuent des civils innocents. Nous devons persévérer dans nos efforts pour dissuader et défaire les terroristes sur le plan militaire.

Et pourtant, au mieux, nos succès ont été partiels. Chacun sait – et c'est une réalité incontournable – que le terrorisme ne sera pas vaincu par des mesures policières, des opérations de renseignement ou des stratégies sécuritaires ou militaires. C'est pourquoi nous devons adopter une approche générale. Pour trouver des solutions durables, nous devons intensifier nos efforts pour régler les conflits et les crises de longue durée qui engendrent le terrorisme.

La communauté internationale et le Conseil de sécurité doivent mettre fin aux discours fallacieux, déformés et vicieux des terroristes et à leur idéologie dementielle qui justifie le meurtre d'innocents. C'est à nous qu'il incombe de lutter contre la propagande terroriste. Nos exemples de dignité et de valeurs humaines doivent être plus audibles que leurs sagas criminelles. Nous devons agir de concert afin de circonscrire l'espace idéologique où les terroristes opèrent en toute liberté.

Le développement et la sécurité sont interdépendants. Le développement permet de satisfaire

aux besoins fondamentaux de l'homme, de renforcer la résilience communautaire et de prévenir le terrorisme. La création d'emplois pour les jeunes et leur participation au développement socioéconomique instaurent un environnement propice au succès des politiques de lutte contre le terrorisme. Il faut s'attacher à ouvrir des perspectives d'emploi aux habitants des régions marquées par le terrorisme afin que les terroristes ne puissent plus les rallier à leur camp.

Au Pakistan, nous avons constaté que rien ne fonctionne mieux au niveau international que d'accorder un accès préférentiel aux marchés pour les produits des régions déchirées par le terrorisme. Un moyen encore plus important, sans doute, est le dialogue. Tous ceux qui ont choisi la voie du terrorisme mais sont aujourd'hui prêts à renoncer à la violence doivent pouvoir retrouver une place au sein de la société de leur pays. Il faut encourager la réconciliation. Nous devons établir des passerelles pour dépasser les clivages.

Nous devons également encourager une culture de promotion de l'état de droit, de protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de bonne gouvernance et de tolérance.

Je voudrais faire quelques observations supplémentaires pour souligner pourquoi la lutte contre le terrorisme doit être l'une des priorités de premier ordre du Conseil.

Premièrement, le terrorisme continue de se transformer, et prend sans cesse de nouvelles formes. Les terroristes utilisent les nouvelles technologies de l'information et des communications et Internet à des fins de recrutement et d'incitation, ainsi que pour la planification et le financement de leurs activités. Les efforts de lutte contre le terrorisme doivent s'adapter à ces défis et produire des stratégies d'intervention rapide pour pouvoir réagir en temps réel.

Deuxièmement, nous devons nous attaquer aux causes profondes du terrorisme. Le dénuement, la marginalisation, l'exclusion et les stéréotypes créent souvent les conditions d'une dérive vers le terrorisme. Il faut enrayer cette dérive.

Troisièmement, nos mesures collectives et nationales visant à lutter contre toutes les formes de financement du terrorisme, notamment le produit de la criminalité organisée et du trafic des drogues, doivent être bien plus efficaces qu'elles ne le sont actuellement.

Quatrièmement, le terrorisme et l'extrémisme ne peuvent et ne sauraient être associés à une religion, une race, une région, un système de valeurs ou une société. Il est inacceptable d'imputer à une quelconque tradition ou doctrine religieuse la responsabilité de l'encouragement, de l'incitation ou de la motivation à commettre des actes terroristes. Par conséquent, un dialogue franc entre les différentes religions et civilisations demeure un impératif politique.

Les efforts régionaux et sous-régionaux sont extrêmement importants en matière de lutte contre le terrorisme. La coopération régionale est nécessaire pour garantir l'éducation, renforcer le système de justice pénale, améliorer les réseaux de communication, sécuriser les frontières et resserrer les contrôles financiers. En outre, la coopération régionale est nécessaire pour garantir une paix et une sécurité durables.

Le Pakistan et l'Afghanistan ont pris des mesures pour établir un partenariat stratégique et lutter conjointement contre le terrorisme. Il s'agit d'une approche à plusieurs volets pour combattre le terrorisme. Nous sommes favorables à un processus de réconciliation dirigé et mené par les Afghans, et nous appuyons les efforts visant à créer un Afghanistan pacifique et stable. Nous sommes convaincus que la paix et la stabilité en Afghanistan auront un effet direct et salutaire sur le Pakistan.

Le terrorisme demeure une menace grave pour le Pakistan. Nous en sommes l'une des plus grandes victimes. Par conséquent, nous pouvons comprendre et partager la douleur et les souffrances causées par le terrorisme à travers le monde.

La Stratégie globale de lutte contre le terrorisme mise en œuvre par le Pakistan est basée sur ce que nous appelons les trois D : dissuasion, développement et dialogue. L'ensemble de la population, le Gouvernement, le Parlement, l'appareil judiciaire et la société civile sont déterminés à lutter contre le terrorisme et l'extrémisme.

Sous la direction du Président Asif Ali Zardari, nous menons une politique à multiples facettes pour lutter de façon globale et durable contre la menace que représente le terrorisme.

Le Pakistan joue un rôle de premier plan dans les efforts de lutte contre le terrorisme déployés par la communauté internationale. Nombre des succès remportés dans le cadre de la lutte mondiale contre le terrorisme l'ont été avec l'appui et la coopération

active du Pakistan. Le Pakistan et son peuple ont payé cher pour ces succès, mais cela n'a pas affaibli notre détermination. La résilience de la société pakistanaise a été sans pareil.

Les forces armées et la police pakistanaises défendent à grands frais le Pakistan et le reste du monde contre la menace terroriste. Quelque 150 000 soldats pakistanais sont déployés sur la frontière pakistano-afghane afin de localiser et de neutraliser ces terroristes omniprésents qui sont les ennemis de notre peuple. Sept mille braves soldats, policiers et membres des forces paramilitaires pakistanaises et plus de 37 000 civils innocents, hommes, femmes et enfants, sont tombés, victimes de ce fléau qu'est le terrorisme. Des milliers d'autres Pakistanais ont été blessés ou mutilés.

La femme politique la plus populaire du Pakistan, Chahid Mohtarma Benazir Bhutto, a été assassinée en 2007. Récemment, Bashir Bilour, qui était chef du Khyber Pakhtoonkhwa et Ministre d'État, et qui a eu le courage de condamner ouvertement le terrorisme, a été tué dans un attentat-suicide. Même Malala Yousafzai, la jeune adolescente innocente mentionnée par le Secrétaire général, n'a pu échapper à la balle d'un terroriste. Elle a survécu et nous espérons que sa vie sera un témoignage de la résilience du peuple pakistanais, et notamment des Pakistanaises.

Les terroristes tirent leur force de diverses sources de financement. Nous devons continuer à perfectionner les mesures destinées à bloquer les financements qu'ils tirent du détournement des fonds des organisations caritatives à but non lucratif ou du produit de la criminalité organisée et du trafic des drogues. Le Pakistan a récemment organisé une conférence régionale très réussie sur la lutte contre les stupéfiants. Nous avons également lancé une vaste campagne de sensibilisation publique sur les atrocités commises par les terroristes.

Le succès de la lutte contre le terrorisme ne peut se résumer uniquement à la défaite des terroristes. Par exemple, à l'issue d'une opération réussie à Swat et à Malakand, nous avons dû réinstaller et réinsérer pas moins de 2,2 millions de personnes déplacées, ce qui a exigé un effort national massif.

Nous accordons également beaucoup d'attention au bien-être et à la bonne réinsertion des victimes. Nous avons investi beaucoup d'énergie et de ressources dans la lutte contre la radicalisation, afin que les jeunes qui ont été induits en erreur puissent se réinsérer dans

la société. À cet effet, nous avons établi un centre de lutte contre la radicalisation à Saboon et nous avons l'intention d'en créer beaucoup d'autres.

Il faut faire des efforts sérieux pour répondre aux besoins des pays partenaires en matière de renforcement des capacités. La réticence à transférer du matériel essentiel et à partager des renseignements importants revient à affaiblir ceux qui sont aux prises avec les terroristes.

Le terrorisme sape la stabilité et la prospérité mondiales. Il a sapé la stabilité du Pakistan et ses perspectives économiques. C'est pourquoi nous avons demandé à nos partenaires au sein de la communauté internationale d'accroître notre accès aux marchés pour les produits pour lesquels nous avons un avantage comparatif.

Nous sommes convaincus qu'il faut trouver un équilibre entre des stratégies nationales de lutte fortes et des programmes socioéconomiques axés sur les communautés. Le Gouvernement pakistanais a également investi dans le développement des zones touchées, notamment dans l'éducation, la santé, le tourisme, le sport, et la construction de routes, de barrages, de canaux et de projets hydroélectriques.

L'Organisation des Nations Unies et ses organes subsidiaires ont un rôle important à jouer dans l'application des résolutions adoptées, la mise en œuvre d'une stratégie de lutte antiterroriste et la diffusion des meilleures pratiques au niveau national. L'ONU doit continuer à jouer un rôle visible et efficace à la tête des efforts de lutte contre le terrorisme. À cet égard, il est indispensable de renforcer au maximum la transparence, l'efficacité, la coordination et la synergie au sein du système des Nations Unies.

Je voudrais conclure en insistant sur le fait que le terrorisme constitue une menace pour nous tous. Il est crucial d'unir nos forces et de renforcer la coopération pour sortir gagnants de la lutte contre le terrorisme aux niveaux national et international. Les États doivent continuer à coopérer plus étroitement dans la mise en œuvre de leurs stratégies de lutte contre le terrorisme. Le terrorisme ne peut être vaincu que par une action globale et collective de la communauté internationale, dans un cadre de coopération. Le Pakistan continuera de participer comme il se doit à cet effort collectif.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

M. Asselborn (Luxembourg) : Comme c'est la première fois que le Luxembourg prend la parole en séance publique du Conseil de sécurité, je voudrais, Madame la Présidente, féliciter votre pays, le Pakistan, pour son accession à la présidence du Conseil en ce mois de janvier 2013. Je vous remercie d'avoir organisé ce débat public sur le thème de l'approche globale de la lutte contre le terrorisme.

C'est aujourd'hui aussi la première fois de toute son histoire que le Luxembourg prend la parole en séance publique en tant que membre élu du Conseil de sécurité. Pendant les deux années à venir, nous nous engageons à contribuer de façon active aux travaux du Conseil de sécurité, dans l'exercice de la responsabilité principale que lui ont conférée les États Membres en vertu de la Charte des Nations Unies, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le terrorisme est une des menaces les plus graves à la paix et à la sécurité internationales. Le Secrétaire général l'a bien illustré dans son exposé, pour lequel je le remercie. Cette menace a tendance à s'étendre, comme le montre l'exemple du Sahel. Le Pakistan a été tout récemment encore, hélas, la victime d'attaques terroristes meurtrières, et je tiens à lui présenter, à travers vous Madame la Présidente, les condoléances les plus sincères de mon pays. Le Luxembourg tient exprimer sa solidarité avec tous ceux qui souffrent à cause du terrorisme et à réitérer l'importance de respecter les droits des victimes du terrorisme.

Le Luxembourg condamne fermement le terrorisme. Nous considérons les actes terroristes comme des actes criminels injustifiables qui doivent être poursuivis et punis, quels qu'en soient les auteurs. Pour contrer ce fléau, le Luxembourg s'engage à plusieurs niveaux : au niveau international, au niveau européen et au niveau national. Les efforts européens seront détaillés dans la déclaration de l'Union européenne, à laquelle je souscris pleinement.

Au niveau de l'ONU, nous nous félicitons que la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ait élargi le cadre de la lutte contre le terrorisme mondial pour inclure non seulement des mesures répressives et de sécurité, mais aussi des mesures pour assurer le respect des droits de l'homme et traiter des conditions propices à la propagation du terrorisme. Cette stratégie offre une approche globale permettant des réponses plus

efficaces à la menace du terrorisme, en combinant la sécurité, l'état de droit, les objectifs de développement et la protection des droits de l'homme, comme l'a souligné tout à l'heure la Présidente.

La prévention du terrorisme passe en effet par un renforcement et une meilleure utilisation des capacités de l'ONU dans des domaines tels que la prévention des conflits, la primauté du droit, le maintien et la consolidation de la paix, et le développement. La sécurité et le développement sont complémentaires. L'objectif à long terme de toute stratégie de lutte contre le terrorisme est de sauver des vies et de protéger le bien-être de la population. À l'inverse, le développement peut aider à lutter contre l'attrait du terrorisme, surtout s'il favorise l'emploi des jeunes, qui est un des domaines prioritaires de la politique du Luxembourg en matière de coopération au développement.

Je tiens ici à souligner que la lutte contre le terrorisme doit être guidée par des valeurs démocratiques fondamentales, les droits de l'homme et la bonne gouvernance. Toutes les mesures prises dans la prévention et la lutte contre le terrorisme doivent respecter le principe de la primauté du droit, et être prises en conformité avec le droit international, notamment le droit humanitaire, les droits de l'homme et le droit des réfugiés. Il est en effet avéré que les violations graves des droits de l'homme peuvent créer des conditions propices à la propagation du terrorisme. Dans le même esprit, les stratégies de lutte contre le terrorisme doivent accorder à la promotion de la tolérance, au dialogue et au respect de la diversité, l'importance qu'ils méritent. Un rôle important revient à cet égard à l'UNESCO ainsi qu'à l'Alliance des civilisations, que le Luxembourg soutient activement depuis sa création en 2005.

Le Luxembourg soutient pleinement les travaux des Comités du Conseil de sécurité créés en application des résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011), 1373 (2001) et 1540 (2004), qui sont au cœur de la réponse des Nations Unies au terrorisme. Les sanctions sont un outil important dans la lutte internationale contre le terrorisme et nous rappelons l'importance de la mise en œuvre rapide et efficace des mesures de sanction applicables.

En même temps, la protection des droits de l'homme et le respect de la primauté du droit sont d'une importance cruciale pour réaliser l'objectif ultime de contrer et prévenir les actes de terrorisme. Nous saluons les mesures prises par le Conseil de sécurité au cours des dernières années pour garantir l'application de

procédures claires, équitables et transparentes dans le cadre du Comité des sanctions contre Al-Qaida. Nous apportons notre plein soutien au Bureau du Médiateur créé en décembre 2009 et dont le mandat vient d'être prorogé pour une période de 30 mois, jusqu'en juin 2015. Il est important d'œuvrer à l'amélioration continue des procédures au sein du Conseil.

Je ne voudrais pas conclure sans dire un mot sur la lutte contre le financement du terrorisme. En tant que centre financier international, le Luxembourg est conscient de ses responsabilités particulières en la matière. Mon pays s'est doté d'un arsenal moderne et cohérent de mesures législatives et réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de lutte contre le financement du terrorisme. Ces mesures sont conformes aux recommandations du Groupe d'action financière. Par ailleurs, le Luxembourg contribue au renforcement des capacités des pays en développement en matière de lutte contre le financement du terrorisme. Nous avons ainsi appuyé le Sénégal en finançant un projet de formation élaboré par sa cellule nationale de traitement des informations financières, en coopération avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme.

La déclaration présidentielle qui a été préparée pour ce débat public a le mérite d'inclure tous les ingrédients de l'approche globale de la lutte contre le terrorisme que je viens d'énumérer. C'est pour cette raison que le Luxembourg lui apporte son plein soutien. Si nous parvenons tous ensemble à traduire ces mots en actes, je ne doute pas que nous ferons des progrès décisifs dans la lutte contre le terrorisme.

La baronne Warsi (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord vous féliciter, ainsi que le Gouvernement pakistanais, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. Je vous remercie d'avoir organisé cet important débat sur une approche globale de la lutte contre le terrorisme. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général pour son exposé et sa déclaration liminaires de ce matin.

Le Pakistan est dans la ligne de mire du terrorisme et concède d'énormes sacrifices. Trente mille civils pakistanais ont perdu la vie dans des attentats terroristes depuis le 11 septembre 2011. La Grande-Bretagne est consciente des pertes terribles que le terrorisme a infligées au peuple pakistanais. Elles nous touchent également profondément. Les Pakistanais pourront toujours compter sur notre compassion, notre

compréhension et notre appui de tous les instants pour faire face à ces problèmes et lutter contre le terrorisme. Comme l'a dit le Premier Ministre David Cameron, l'ennemi du Pakistan est notre ennemi.

Le terrorisme reste une des menaces les plus urgentes et qui pose le plus de problèmes à notre monde aujourd'hui. Une action internationale unie, autrement dit une approche globale de la lutte contre le terrorisme, est le seul moyen de vaincre le fléau du terrorisme. Le monde a changé depuis les attentats atroces du 11 septembre, de Bali en 2002 et du 7 juillet 2005 à Londres. La mondialisation fait que la planète ressemble de plus en plus à un village, avec des frontières moins clairement définies.

Ces changements ont offert de nombreux avantages mais posent également des problèmes importants qui exigent une action mondiale collective, si nous voulons les régler. La menace terroriste à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui est incontestablement l'un d'entre eux. Elle est plus variée, plus éclatée mais aussi plus déterminée que jamais à remettre en question les valeurs communes sur lesquelles l'ONU a été créée. Le Royaume-Uni accueille donc avec satisfaction l'appel à une approche plus globale de la lutte contre le terrorisme – plus globale en termes du nombre de pays œuvrant de concert pour le faire échouer et plus globale en termes de diversité des instruments que nous déployons pour le combattre.

Face à la menace terroriste, une intervention militaire est parfois inévitable. Nous devons toutefois aussi reconnaître qu'il existe un lien entre instabilité et terrorisme et qu'il faut lutter contre le mécontentement et la pauvreté que les terroristes tentent d'exploiter pour radicaliser les populations et trouver de nouvelles recrues. Au Yémen par exemple, nous devons améliorer l'accès à la justice, à l'emploi et aux services de base pour répondre à ce mécontentement. En Somalie, le travail réalisé par le Ministère britannique du développement international pour former la police, guider les comités chargés de la sécurité au niveau local et assurer un accès aux services de santé et à l'aide humanitaire joue un rôle capital dans la lutte contre les menaces terroristes. Le Royaume-Uni est déterminé à continuer d'épauler le nouveau Gouvernement somalien dans ses efforts pour parvenir à une paix et une sécurité durables en Afrique de l'Est, en s'appuyant sur le succès de la Conférence de Londres sur la situation en Somalie tenue l'année dernière.

Nos efforts plus larges de lutte contre le terrorisme doivent donc continuer d'inclure des activités visant à sortir les pays de la pauvreté et à garantir la stabilité. Cela suppose que nous adoptions une approche véritablement globale et générale, alliant efforts diplomatiques, travail de développement et activités de défense, pour combattre le terrorisme.

Nous ne devons pas oublier que le financement est la ligne de vie des réseaux terroristes. Couper ce financement est fondamental pour lutter contre le terrorisme. Nous saluons donc le travail réalisé par l'ONU et d'autres organismes internationaux, notamment le Groupe d'action financière, pour définir les normes de la lutte contre le financement du terrorisme et promouvoir leur application efficace. Les terroristes s'empressent également d'exploiter les possibilités qu'offre la technologie. Dans le domaine de la cybersécurité, le Royaume-Uni joue un rôle majeur en faveur de l'élaboration d'une cyberstratégie internationale et a notamment accueilli en 2011 la Conférence de Londres sur le cyberspace. Nous accueillons favorablement les initiatives internationales, celles de l'ONU en particulier, visant à faire reculer la menace posée par la cybercriminalité.

Le Royaume-Uni travaille également en coopération étroite avec ses partenaires internationaux pour combattre d'autres menaces transnationales telles que le trafic de drogue et la traite des personnes. Le Royaume-Uni salue en particulier le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, qu'il a d'ailleurs signé.

La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies insiste sur l'importance de mener l'action antiterroriste en conformité avec le droit international. Le Royaume-Uni appuie fermement cette position. Le respect des obligations internationales en matière de droits de l'homme est indispensable à la viabilité de toutes nos initiatives de lutte contre le terrorisme. Nous devons nous assurer que notre capacité collective à arrêter, poursuivre en justice et détenir des terroristes est conforme aux normes des droits de l'homme auxquelles les États Membres de l'ONU ont adhéré.

Le Royaume-Uni s'emploie également activement dans le monde entier à fournir une assistance dans les domaines de la sécurité et de la justice à ses partenaires internationaux. Ce faisant, nous estimons qu'il est crucial que ces travaux soient conformes

à nos valeurs. Le Royaume-Uni a donc élaboré des directives spécifiques, les directives pour l'assistance fournie à l'étranger dans les domaines de la sécurité et de la justice, pour garantir que toutes les activités de lutte contre le terrorisme qu'il mène à l'étranger sont conformes aux normes fondamentales qu'il observe en matière de droits de l'homme. Toute l'aide que nous proposons d'offrir à l'étranger dans les domaines de la sécurité et de la justice doit maintenant être conforme à ces directives.

L'ONU est on ne peut plus bien placée pour diriger et coordonner la lutte universelle contre le terrorisme. Les résolutions de l'ONU établissent le cadre nécessaire à la lutte internationale contre le terrorisme, et les organismes des Nations Unies œuvrent d'arrache-pied ici à New York et dans le monde entier, de différentes manières, pour contribuer à atténuer la menace terroriste qui pèse sur nous tous. Le Royaume-Uni salue les efforts de toutes ces entités, qui contribuent à la mise en place du cadre juridique en matière de lutte contre le terrorisme en éliminant les conditions qui peuvent donner lieu à un extrémisme violent et en mettant en place des mesures pratiques pour prévenir les attaques terroristes.

Toutefois, en raison du fait qu'un si grand nombre d'organismes internationaux, 31 entités en tout, participent à ces efforts, ces activités risquent de n'être pas aussi bien coordonnées qu'elles le devraient. Nous réitérons donc notre appui à l'appel lancé par le Secrétaire général afin que soit nommé un coordonnateur des Nations Unies pour la lutte antiterroriste. Cela permettra selon nous d'améliorer l'efficacité de la lutte menée par l'ONU contre le terrorisme et de promouvoir une véritable approche globale. Nous devons créer un mandat adapté, et nous devons réfléchir attentivement à la meilleure manière d'utiliser les ressources disponibles, mais nous demeurons convaincus qu'il est crucial d'instaurer une coordination plus efficace au sein des organismes internationaux et entre ces organismes pour parvenir à éliminer la menace terroriste à l'échelle mondiale.

Il importe également que l'ONU continue d'œuvrer au maintien d'une collaboration aussi efficace et coordonnée que possible avec les autres organisations multinationales qui luttent contre le terrorisme. Nous nous félicitons de la tenue régulière du dialogue antiterroriste entre l'Union européenne et l'ONU et nous espérons bien que cela contribuera à renforcer la coopération opérationnelle. De même, nous

nous félicitons de l'importante contribution qu'apporte l'ONU aux travaux du Forum mondial de lutte contre le terrorisme.

Madame la Présidente, je vous remercie une nouvelle fois d'avoir saisi l'occasion offerte par votre présidence du Conseil de sécurité pour attirer notre attention sur cet important problème. Le Royaume-Uni demeure déterminé à collaborer avec ses collègues du Conseil de sécurité, avec l'ensemble des États Membres de l'ONU et avec les principaux organismes des Nations Unies chargés de la lutte contre le terrorisme afin de promouvoir notre lutte collective globale contre le terrorisme.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie la baronne Warsi de sa déclaration détaillée et de son appui.

M. Cui Tiankai (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie le Pakistan d'avoir proposé la tenue du présent débat public sur la lutte antiterroriste. Madame la Présidente, je vous remercie d'être venue à New York pour présider ce débat public. Je remercie également le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son exposé.

Le Pakistan est aux avant-postes de la lutte internationale contre le terrorisme. Ses efforts considérables et les énormes sacrifices qu'il consent dans ce domaine sont reconnus dans le monde entier. Le 10 janvier, plusieurs explosions se sont produites à Quetta, dans la province pakistanaise du Baloutchistan, faisant un grand nombre de victimes. La Chine condamne fermement ces attaques. Nous présentons nos condoléances et exprimons notre plus profonde sympathie aux blessés et aux familles des victimes. La Chine rejette le terrorisme sous toutes ses formes et continuera d'appuyer les efforts que déploient le Gouvernement et le peuple pakistanais pour sauvegarder la stabilité nationale et éliminer le terrorisme.

La convocation de la présente séance témoigne de façon éloquente de l'attitude responsable du Pakistan vis-à-vis de la lutte contre le terrorisme. La Chine apprécie pleinement ces efforts. Je suis certain que la séance d'aujourd'hui contribuera au renforcement du consensus international et de la coopération internationale en matière de lutte antiterroriste.

À la suite des attentats du 11 septembre, le Conseil de sécurité a rapidement adopté la résolution 1373 (2001), qui a débouché sur la création du Comité contre le terrorisme. Cela reflète la détermination de la communauté internationale à lutter contre le

terrorisme. Durant les années qui ont suivi, des progrès ont été accomplis, et la menace du terrorisme s'est, dans l'ensemble, atténuée. Mais, la situation actuelle demeure grave. Les activités terroristes sont monnaie courante dans certaines parties du monde, et les turbulences qui secouent d'autres régions créent un espace qui favorise l'infiltration du terrorisme.

Nous avons constaté une évolution en ce qui concerne les organisations terroristes. L'âge moyen des terroristes a diminué, les méthodes utilisées sont plus variées, et certaines organisations s'unissent pour former des réseaux terroristes. En un mot, nous sommes loin d'avoir éliminé la source du terrorisme, et la coopération internationale en matière de lutte antiterroriste reste une bataille longue et ardue.

Le présent débat public nous offre une occasion précieuse de rechercher des moyens efficaces pour mener une lutte globale contre le terrorisme. Je vais exposer les positions de mon gouvernement en ce qui concerne la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme.

Premièrement, nous devons respecter pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays concernés. Tout en luttant contre le terrorisme, il importe d'adhérer aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies; de respecter l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays; de tenir pleinement compte de leurs vues et de leurs opinions; et de mener la coopération internationale sur la base de l'égalité et des avantages mutuels. Sans appui mondial, la lutte contre le terrorisme ne peut se poursuivre. En conséquence, la communauté internationale doit renforcer son assistance aux pays en développement dont les capacités sont insuffisantes tout en respectant les vœux de ces pays.

Deuxièmement, nous devons faire valoir le rôle de l'ONU et du Conseil de sécurité en tant que principales voies de coopération. Le terrorisme constitue une menace à la paix et à la sécurité mondiales. La Chine appuie le rôle important que jouent l'ONU et le Conseil de sécurité dans la coordination des initiatives nationales et l'élaboration d'une action mondiale. Il importe que les pays adhèrent strictement aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et appliquent pleinement la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Nous nous félicitons de la création du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, et nous espérons assister à un renforcement de la coordination

et des synergies entre les nombreux organismes de lutte antiterroriste des Nations Unies.

Troisièmement, nous devons adopter une démarche globale pour lutter contre les causes profondes et les symptômes de ce fléau. Le terrorisme est le résultat d'un ensemble complexe de facteurs politiques, économiques et sociaux. Ce problème ne peut être réglé par la seule voie militaire. La lutte contre le terrorisme doit s'accompagner de la croissance économique et du règlement des conflits régionaux. Il importe également de renforcer le dialogue et les échanges entre les civilisations, les religions et les divers groupes ethniques afin de promouvoir la compréhension mutuelle, la tolérance et la coexistence harmonieuse. Une approche globale qui mobilise des moyens politiques, économiques et diplomatiques doit être mise en œuvre en vue d'éliminer les causes profondes des activités terroristes.

Quatrièmement, nous devons rejeter la politiques du deux poids, deux mesures. Le terrorisme est le pire ennemi de toute l'humanité. Où qu'ils soient commis et quels qu'en soient l'époque, les auteurs et les prétextes, les actes de terrorisme doivent être condamnés et combattus. On ne doit pas appliquer de normes différentes à diverses attaques. La lutte contre le terrorisme ne doit pas être déterminée par l'idéologie ni associée à des pays, des gouvernements, des ethnies ou des croyances religieuses spécifiques. À ce sujet, la communauté internationale doit renforcer le consensus et s'exprimer d'une voix.

La Chine est victime du terrorisme. Pendant des années, le Mouvement islamique du Turkestan oriental et les groupes associés ont mené nombres d'attaques terroristes violentes contre la Chine, faisant un nombre important de victimes et causant de lourdes pertes économiques dans mon pays. Les preuves flagrantes sont innombrables. Ces attaques constituent de graves menaces non seulement à la sécurité nationale de la Chine, mais aussi à la paix et à la stabilité de notre région. La communauté internationale doit s'unir dans un effort visant à le combattre.

La Chine a toujours joué un rôle actif dans les échanges internationaux sur la coopération antiterroriste. Mon gouvernement a signé 12 conventions internationales pertinentes dans le cadre de l'ONU et mis scrupuleusement en œuvre les résolutions 1267 (1999) et 1373 (2001). Conformément au paragraphe 6 de la résolution 1373 (2001), la Chine a présenté sept rapports au Comité contre le terrorisme, l'informant de la mise

en œuvre par la Chine de la résolution et faisant état des derniers progrès réalisés dans ses efforts de lutte contre le terrorisme.

La Chine contribue en outre activement à la coopération internationale contre le financement du terrorisme. Nous avons signé des protocoles de coopération avec 20 organismes étrangers du renseignement financier et avons rejoint le Groupe d'action financière, le Groupe Eurasie de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et le Groupe Asie/Pacifique sur le blanchiment d'argent. Nous avons également fourni, dans la mesure de nos capacités, une assistance matérielle et une formation afin de soutenir les efforts de lutte contre le terrorisme d'autres pays en développement.

Le monde a fait des progrès considérables dans la lutte contre le terrorisme. Cependant, il reste encore un long chemin à parcourir. La communauté internationale doit s'efforcer sans relâche d'adopter une démarche globale en vue d'éliminer les menaces terroristes. La Chine s'engage à poursuivre ses efforts à cette fin.

M. Amrani (Maroc) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer notre profonde gratitude au Pakistan pour avoir organisé un débat spécial, sous sa présidence du Conseil de sécurité, sur la question importante d'une approche globale de la lutte contre le terrorisme. Le Royaume du Maroc partage l'engagement du Pakistan à renforcer la lutte internationale contre le terrorisme, et accueille avec satisfaction la note de réflexion préparée par la délégation pakistanaise pour le présent débat (S/2013/3, annexe). Je tiens également à remercier le Secrétaire général de son exposé pénétrant, et salue son engagement à renforcer le leadership de l'ONU dans la lutte contre le terrorisme et dans la mobilisation des ressources et des compétences nécessaires pour renforcer la capacité des États Membres.

Au cours des dernières années, la communauté internationale a constamment mis en place un consensus fort, des stratégies efficaces et une structure robuste dans le but de mieux faire face au terrorisme. Ces efforts considérables ont bouleversé les structures terroristes, déjoué une série de complots terroristes et affaibli le commandement central des principaux groupes terroristes. Cependant, les tendances et les méthodes du terrorisme international continuent d'évoluer, et les groupes terroristes adaptent en permanence leur *modus operandi*. Les groupes terroristes ont adopté un ordre du jour plus régional, noué des liens encore plus forts

avec les réseaux criminels organisés transnationaux et utilisé de manière plus intensive les technologies de l'information et des communications.

Le terrorisme est un phénomène fort complexe et multidimensionnel que nous devons contrer grâce à un consensus renouvelé et à une coopération efficace. Pour qu'elle soit efficace, notre réponse collective face au terrorisme doit reposer sur une approche globale et des stratégies spécifiques aux niveaux national, régional et international.

L'Organisation des Nations Unies, en tant que cadre multilatéral approprié et légitime, a mis sur pied une solide structure de lutte contre le terrorisme. Au cours de la dernière décennie, le Conseil de sécurité a fait montre d'une détermination remarquable dans la lutte contre le terrorisme en adoptant un nombre important de résolutions, et il continue de renforcer l'action de ses comités de lutte contre le terrorisme. En tant que président du Comité contre le terrorisme (CCT), le Maroc s'engage à travailler avec tous les États Membres afin de renforcer les mesures prises par le CCT en vue de consolider une approche stratégique et transparente et d'intensifier davantage la facilitation et la coordination s'agissant de fournir une assistance technique destinée à renforcer les capacités des États Membres à lutter contre le terrorisme.

Nous avons désormais les outils. Nous avons les instruments. Je considère la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, adoptée par l'Assemblée générale en 2006, comme la décision la plus complète et la plus efficace prise par la communauté internationale pour éliminer cette menace dangereuse et pour améliorer l'action des Nations Unies. Nous félicitons également l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, des Nations Unies, des efforts constants qu'elle déploie pour coordonner l'aide internationale.

Malgré toutes ces avancées positives, le terrorisme demeure une menace importante à la paix et la sécurité internationales. L'ONU doit redoubler d'efforts, adapter ses réponses aux nouveaux modes de terrorisme, et diversifier son partenariat avec les organisations régionales et sous-régionales. À cet égard, nous réaffirmons, comme d'autres délégations l'ont fait ce matin, notre volonté de poursuivre les discussions sur toutes les propositions visant à renforcer la cohérence, la coordination et l'efficacité des efforts de l'ONU dans la lutte contre le terrorisme, y compris la proposition du Secrétaire général de nommer un coordinateur des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme.

De même, l'ONU doit trouver de meilleurs moyens d'interagir avec d'autres initiatives multilatérales activement impliquées dans la lutte mondiale contre le terrorisme.

À cet égard, je voudrais rappeler l'important travail accompli par l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire pour chercher à améliorer les capacités nationales et internationales en matière de prévention, de détection et d'intervention dans le cas d'un attentat nucléaire. Je me souviens en particulier de sa dernière réunion à Rabat. Nous tenons également à souligner les premières et importantes réalisations du Forum mondial de lutte contre le terrorisme, notamment le Mémorandum de Rabat sur les bonnes pratiques pour des actions efficaces de lutte contre le terrorisme dans le secteur de la justice pénale, adopté l'an dernier.

Le Maroc a adopté une approche globale et multidimensionnelle de la lutte contre le terrorisme, ancrée dans son engagement précoce à contribuer activement à la préservation de la paix et de la sécurité à tous les niveaux. La Stratégie est guidée par l'attachement du Maroc aux valeurs de la tolérance, des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de la primauté du droit. Elle coïncide également avec la Stratégie des Nations Unies et elle est conforme à la Charte des Nations Unies, aux résolutions de l'ONU et aux autres instruments juridiques internationaux auxquels le Maroc est partie.

La démarche proactive marocaine s'est concrétisée avec succès dans les mesures fermes et préventives de maintien de l'ordre grâce à un système judiciaire spécialisé dans la lutte contre le terrorisme, ainsi que dans les initiatives nationales visant à traiter les divers facteurs sociaux, économiques et culturels impliqués.

Notre approche efficace est enracinée dans une série de principes fondamentaux, en particulier le rejet total par tous les citoyens marocains du terrorisme et de la violence comme moyen d'atteindre des objectifs politiques. Notre engagement ferme à poursuivre des réformes démocratiques irréversibles, avec le développement humain comme priorité indispensable et commune, assure aujourd'hui au Maroc la meilleure protection contre la propagation de l'extrémisme violent.

Le Maroc apporte une attention et un engagement semblables à prévenir la propagation du terrorisme et de l'extrémisme au niveau régional. Pendant des années, le Maroc a constamment averti la communauté

internationale de la détérioration de la situation dans la région du Sahel, qui continue de faire face à des défis multidimensionnels, complexes et interconnectés. Le Sahel est devenu aujourd'hui le théâtre d'activités alarmantes impliquant des groupes terroristes et extrémistes qui menacent la stabilité et la sécurité des États du Sahel, de l'Afrique de l'Ouest, du Maghreb et bien au-delà. Il y a un an, l'État du Mali a vu la partie nord de son territoire tomber progressivement entre les mains de groupes terroristes extrémistes armés. Deux tiers de son territoire sont maintenant contrôlés par des éléments terroristes, dont la confiance ne cesse de se renforcer étant donné la lenteur de la réaction de la communauté internationale pour les déloger. Cet état d'esprit s'est reflété dans les actions qu'ils ont menées la semaine dernière, lorsqu'ils ont violé le cessez-le-feu décrété de facto depuis six mois, défiant de la sorte les résolutions du Conseil de sécurité. En raison de cette inquiétante évolution de la situation, le Maroc appuie le récent appel lancé par le Gouvernement malien, demandant une assistance extérieure pour combattre les éléments terroristes et la réponse maintenant apportée par des partenaires bilatéraux.

Au plan régional, je voudrais réitérer notre appel en faveur d'un cadre viable de dialogue, de coopération et de solidarité – un cadre qui englobe tous les États du Sahel et du Maghreb pour remédier d'une manière globale et efficace à la situation critique qui prévaut dans la région du Sahel. Il nous faut plus de responsabilité conjointe, une coopération inclusive et un partenariat constructif pour relever ces défis.

En conclusion, le terrorisme et le produit d'un ensemble complexe de facteurs politiques, économiques et sociaux liés les uns aux autres. En nous y attaquant, nous ne devons pas perdre de vue la nécessité de remédier aux causes sous-jacentes, en promouvant des réformes politiques et le développement humain, en éliminant l'injustice sociale et en réglant les conflits régionaux. Pour que les solutions soient durables, il faut s'attaquer au terrorisme d'une façon globale qui ne repose pas seulement sur des mesures militaires et d'application de la loi, mais qui insiste aussi sur la dimension humaine de la coopération.

C'est pourquoi nous sommes fermement convaincus que l'ONU doit rester le cadre central pour porter efficacement de l'avant notre lutte contre le terrorisme. Nous sommes également convaincus qu'il faut que les stratégies antiterroristes nationales

incluent une coopération régionale et sous-régionale systématique et efficace.

Conformément à ses valeurs et à ses principes, le Maroc entend rester un partenaire de l'ONU et de l'ensemble de la communauté internationale activement et pleinement engagé dans la lutte mondiale contre le fléau du terrorisme.

Notre engagement ne saurait être mieux exprimé que par les paroles de S. M. le Roi Mohamed VI :

« En matière de lutte contre le terrorisme, le Maroc continuera de mettre en œuvre une stratégie globale et multidimensionnelle où se rejoignent et se complètent le volet sécuritaire, le progrès démocratique et l'effort de développement, ainsi que la créativité culturelle et la pensée éclairée, et ce dans le respect de la suprématie de la loi et de l'égalité de tous devant elle, et sous l'autorité de la justice ».

M. Zmeevsky (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Avant toute chose, je voudrais remercier la présidence pakistanaise de son initiative d'organiser la présente séance consacrée au renforcement d'une approche globale de la lutte contre le terrorisme. La Fédération de Russie appuie cette approche par le biais d'initiatives nationales et par la promotion de la coopération antiterroriste internationale, avec le rôle central de coordination de l'ONU et du Conseil de sécurité.

Nous considérons la séance d'aujourd'hui comme une manifestation concrète de cette orientation générale et une suite logique des séances spéciales tenues par la Conseil sur la lutte contre le terrorisme l'année dernière (voir S/PV.6765 et S/PV.6890).

Malheureusement, la menace terroriste n'a pas reculé. Il y a quelques jours, plusieurs attentats terroristes barbares perpétrés au Pakistan ont fait de nombreuses victimes. Nous adressons nos condoléances aux membres des familles endeuillées qui ont perdu un être cher, nous leur exprimons notre solidarité et nous souhaitons un prompt rétablissement aux blessés.

Le terrorisme s'adapte rapidement aux nouvelles réalités, revêtant une nouvelle dimension et prenant de l'ampleur. Les informations faisant état d'actes terroristes proviennent le plus souvent de régions n'ayant pas connu de tels actes auparavant. Nous sommes confrontés à un défi mondial exceptionnellement dangereux pour l'ordre international et pour la civilisation d'aujourd'hui, défi

difficile à prévoir et constituant une menace pour la paix et la sécurité internationales.

De nouveaux problèmes sécuritaires graves apparaissent, générés par les situations de conflit en Afrique du Nord, au Moyen-Orient et dans la Corne de l'Afrique. Le résultat en est une recrudescence des activités de groupes terroristes, des déplacements fluides entre les frontières, une acquisition rapide d'armes, provenant pour la plupart des arsenaux libyens, et la mise en place de nouvelles sources de financement. Le terrorisme se lie plus étroitement à la criminalité organisée, notamment en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel. Ce n'est pas un hasard si le problème de la criminalité apparu dans cette région au début de l'année dernière ait fait l'objet d'un débat public au Conseil de sécurité (voir S/PV.6765).

L'activité d'Al-Qaïda et des Taliban dans la région afghano-pakistanaise continue de générer une menace terroriste transnationale, au même titre que la production et le trafic illicites des stupéfiants.

Le terrorisme est un adversaire non traditionnel. Contrairement aux États, les organisations terroristes n'ont ni obligations internationales ni responsabilités vis-à-vis de la société, et elles agissent selon d'autres références et pratiques morales. Grâce aux nouvelles technologies de l'information et à Internet, les terroristes ont activement diffusé leur idéologie aux fins de recruter, d'organiser et d'entraîner des rebelles.

Une très dangereuse tendance est apparue, celle de la propagation déterminée de l'idéologie terroriste et de la violence extrémiste, souvent observées dans les apports anonymes aux réseaux sociaux, sous couvert de défense de la démocratie et de la réforme, appelant à l'organisation de manifestations de rue. Il nous faut nous inquiéter de la diffusion par les médias d'images de foules en colère, déterminées à manifester en faisant flotter l'emblème d'Al-Qaïda et en arborant des portraits d'Oussama ben Laden.

De même, nous sommes inquiets de ce que des partisans d'Al-Qaïda et d'autres organisations terroristes tentent d'infiltrer gouvernements et organisations de la société civile. Sur cette toile de fond, une vague de radicalisme destructive et grandissante provoque de graves tensions interconfessionnelles dans diverses régions du monde, créant ainsi des conditions propices au recrutement par ces mouvements de nouvelles recrues, jeunes en particulier.

Autre tendance très inquiétante : l'intégration du terrorisme dans les conflits régionaux et autres d'aujourd'hui, comme on le voit par exemple au Mali. Sous le drapeau du séparatisme, les terroristes menacent directement l'intégrité territoriale des États, sapant ainsi les fondements de la paix et de la sécurité internationales.

Il est encourageant qu'en travaillant à la neutralisation de la menace terroriste dans ce pays, la communauté internationale – comme on l'a particulièrement vu lors des consultations du Conseil hier – adopte des approches communes. Parallèlement, on ne peut que s'inquiéter de l'absence d'une position commune au Conseil s'agissant de condamner les attaques terroristes et les menaces en Syrie, en particulier en raison de l'influence croissante qu'exercent ceux qui s'opposent aux organisations terroristes affiliées à Al-Qaïda.

La nature transnationale des menaces terroristes d'aujourd'hui requiert de la communauté internationale qu'elle rassemble ses efforts pour garantir une coopération effective face à ce grave défi. Un effort déterminant a été consenti à cet égard, à savoir la mise sur pied d'une réponse internationale collective aux défis terroristes sur la base d'un solide traité, participation qu'il nous faut élargir. Sur cette base, un modèle de coopération institutionnelle ambitieux a été développé sous l'égide des Nations Unies et de leur rôle central en matière de coordination.

La lutte antiterroriste aux plans régional, sous-régional et bilatéral se poursuit avec dynamisme. L'ampleur et les résultats de cette lutte ont eu pour effet de renforcer la coopération en matière d'application de la loi dans des formats internationaux, régionaux et bilatéraux. Par suite, le potentiel des organisations terroristes s'est trouvé sensiblement diminué du fait des obstacles mis à la poursuite de leurs activités, et du fait qu'elles ont été privées d'importants canaux d'appui financier et logistique.

Toutefois, les difficultés rencontrées pour apporter une réponse opportune et appropriée à la menace terroriste évolutive restent une question prioritaire à l'ordre du jour de l'ONU et du Conseil de sécurité. Nous sommes en faveur du renforcement de la coopération au sein de l'Assemblée générale, sans préjudice du rôle actif et indépendant du Conseil dans ce domaine.

Nous attribuons une importance vitale aux travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste; du Comité du Conseil de sécurité créé par les résolutions 1267 (1999) et 1889 (2011) concernant Al-Qaïda et les personnes et entités qui leur sont affiliées; et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011).

Nous notons qu'avec l'accord atteint au Conseil en décembre 2012 (voir S/PV.6890) concernant les deux résolutions sur Al-Qaïda et les Taliban, le Conseil a continué d'axer son attention sur les mécanismes de sanctions existants en vue de contrer les menaces terroristes crédibles émanant de ces organisations. Les mesures qui assurent la transparence de ces sanctions et leur donnent la liberté d'opérer devraient promouvoir leur efficacité et accroître leur appui à la qualité de leur lutte contre les Taliban et Al-Qaïda.

Il est impératif au niveau international d'empêcher l'apport d'une assistance quelconque aux terroristes, qu'elle soit militaire, technique ou financière. Les États qui ne respectent pas cette obligation finiront par se rendre compte que cela dessert leurs intérêts et paieront de la vie de leurs citoyens leur lâche complaisance envers le terrorisme. L'une des tâches urgentes auxquelles nous sommes confrontés est d'assurer la pleine mise en œuvre de la résolution 2017 (2011), adoptée à l'initiative de la Russie, qui appelle à un ensemble de mesures pour combattre la prolifération incontrôlée des armes en Libye, notamment les systèmes portables de défense anti-aérienne. Ce secteur est devenu une source extrêmement dangereuse de soutien aux organisations terroristes et criminelles, non seulement dans la région sahélo-saharienne, mais bien au-delà de ses frontières.

En outre, l'objectif énoncé dans la résolution 1624 (2005) de lutter contre l'idéologie du terrorisme en créant une atmosphère de refus total du terrorisme au sein de la communauté internationale conserve toute sa pertinence. Il est essentiel que le combat pour gagner les esprits et les cœurs des populations soit mené sur la base d'un dialogue approfondi entre les cultures et d'une meilleure compréhension mutuelle entre les civilisations et les religions, afin de contrecarrer définitivement toute incitation au terrorisme sous toutes ses formes. Nous devons en conséquence mettre en place une coopération effective avec la société civile, afin de neutraliser dès leurs premières phases les manifestations de l'extrémisme violent et du terrorisme.

L'objectif d'application universelle de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies,

telle qu'approuvée par l'Assemblée générale, est plus important que jamais. Il s'agit d'une association harmonieuse d'approches douces et d'approches dures pour lutter contre le terrorisme, et des objectifs de diverses résolutions notoires du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Les résultats du troisième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale, qui s'est tenu en juin l'an dernier, présentent des options supplémentaires pour développer le travail d'amélioration des approches complexes de la lutte contre le terrorisme.

S'agissant de la question à l'examen aujourd'hui, et sans oublier l'évolution rapide qui caractérise la menace terroriste mondiale, il est particulièrement important que la communauté internationale prenne des mesures non seulement pour répondre rapidement aux situations de crise, mais également pour les empêcher de se déclencher. Nous attachons une importance vitale aux questions relatives à la prévention de la terreur, ainsi qu'à la suppression des idéologies de l'extrémisme et de la violence, notamment en luttant contre l'incitation au terrorisme et en empêchant l'utilisation de l'espace médiatique ou d'Internet à des fins terroristes. Il est vital que nous élaborions des interventions groupées face aux nouvelles menaces terroristes, notamment dans le cyberspace. Des efforts pratiques pour répondre aux demandes du Conseil de sécurité s'agissant d'interdire les sites de propagande terroriste, tels que Kavkazcenter.com, le site d'informations et porte-parole basé en Suède de l'organisation terroriste Imarat Kavkaz, doivent également inclure l'élaboration d'un accord mondial qui servirait de base à la lutte contre l'utilisation du cyberspace à des fins terroristes ou criminelles, en organisant une coopération pratique et en prenant des mesures de confiance dans ce domaine.

Le terrorisme de destruction massive aggrave les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, et des mesures visant à prévenir le terrorisme nucléaire sont particulièrement importantes. Il est essentiel d'élargir la participation des États aux principales conventions de l'ONU et de l'Agence internationale pour l'énergie atomique, à l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire et à la mise en œuvre des décisions du Sommet sur la sécurité nucléaire qui s'est tenu à Séoul. Le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) devrait jouer un rôle charnière pour atteindre ces objectifs.

La Russie est déterminée à continuer d'appuyer activement la lutte contre le terrorisme menées sous les auspices de l'ONU, notamment grâce à l'expérience et

au savoir-faire de nos propres spécialistes. En octobre, nous avons accueilli une mission de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, venue évaluer la mise en œuvre par notre pays de chacune des dispositions des résolutions fondamentales du Conseil de sécurité en matière de lutte contre le terrorisme, à savoir les résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005). Les conclusions de cette visite ont montré que la Russie était attachée aux activités de renforcement de la coopération internationale dans ce domaine, sous les auspices de l'ONU, et ont confirmé notre contribution, en tant que membre permanent du Conseil, au développement et à la promotion de normes internationales dans ce domaine.

Nous considérons la prévention socioéconomique comme, actuellement, l'une des priorités cruciales de la lutte antiterroriste et nous estimons qu'elle sera impossible à moins d'appliquer des mesures ciblées énergiques visant à prendre soin des populations et à assurer et défendre leurs droits, notamment le droit à une existence digne et sûre et à une rémunération décente pour un travail honnête. Tous doivent être à même de discerner une autre voie que le terrorisme et la criminalité et doivent avoir la possibilité de faire un choix conscient pour le développement et la création. Les contributions visant à concrétiser des projets de développement socioéconomique pourraient être faites non seulement par les États, mais également par les organismes de l'ONU chargés de la lutte contre le terrorisme et par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, en collaboration avec des organisations économiques spécialisées comme le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la Commission économique pour l'Europe et des organismes régionaux tels que l'Organisation de Shanghai pour la coopération, l'Organisation du Traité de sécurité collective et la Communauté d'États indépendants. Ce type de synergie ouvrirait un nouveau chapitre dans l'action des donateurs internationaux, unissant le développement coopératif et la lutte contre le terrorisme et les autres formes de criminalité.

Nous estimons qu'il est particulièrement important d'impliquer la communauté du monde des entreprises dans ces efforts. En aidant à relever les défis que recèle la prévention du terrorisme, cela aiderait à affaiblir les bases socioéconomiques de la criminalité, qui, en règle générale, jette ses racines précisément là où la pauvreté et le chômage dominant et où les conditions nécessaires pour mener une vie normale sont absentes.

Les partenariats noués avec le monde des entreprises sont également précieux pour élaborer des mesures efficaces afin de veiller à ce que soient respectés les droits des victimes du terrorisme, notamment au moyen de mesures d'indemnisation passant par des modèles d'assurance et de réassurance transnationaux pour les principaux actes de terrorisme.

La Russie a été l'initiatrice d'un projet international de partenariats entre les États et les entreprises dans la lutte contre le terrorisme. Sur la proposition de la présidence russe du Groupe des Huit, une grande conférence a été organisée à Moscou en 2006 pour jeter les fondations d'une coopération de ce type, qui s'est concrétisée par de nombreux projets, tant en Russie qu'au niveau international. Nous estimons qu'il est actuellement important d'appuyer la décision prise par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, à l'initiative de la Russie en avril 2012, de commencer à travailler à établir les bases d'une coopération internationale pour veiller à ce que le secteur du tourisme soit protégé des menaces du terrorisme et d'autres activités criminelles. Dans le cadre d'un partenariat public-privé, un projet est en cours d'élaboration sous les auspices de l'ONU et de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice afin d'empêcher que les métaux précieux ne tombent entre les mains de terroristes et autres criminels.

Il est essentiel de poursuivre les efforts pour identifier et éliminer les sources de soutien financier au terrorisme. À l'initiative de la Russie, le Groupe d'action financière travaille sur des questions importantes telles que l'identification des flux financiers provenant de la production illégale et du commerce des stupéfiants afghans, dont une portion importante sert à financer le terrorisme. Il va sans dire que trouver des solutions à ces nouvelles difficultés ne saurait en aucun cas être considéré comme une entrave aux composantes de la lutte contre le terrorisme relevant du maintien de l'ordre, notamment l'échange d'informations, la conduite d'activités et d'ateliers conjoints de lutte contre le terrorisme, la coopération en matière de poursuites pénales des terroristes et les peines qu'ils encourront en conséquence, la suppression du financement, de la fourniture d'armes et d'autres formes d'appui, ainsi que la coopération aux fins de former un personnel qualifié et d'améliorer les législations nationales.

Ces difficultés ne peuvent être réglées que sur la base d'un engagement ferme envers les principes

énoncés dans la Charte des Nations Unies et les décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Par-dessus tout, nous parlons du respect de la souveraineté des États, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de la condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels que soient le lieu et les auteurs des actes de terrorisme, et du refus absolu de prêter un quelconque appui aux activités criminelles. Il est catégoriquement inacceptable de s'éloigner d'une manière quelconque de la position de principe de la communauté internationale, qui condamne sans réserve et combat activement le terrorisme. L'absence de scrupules à des fins politiques, à cet égard, se traduira par une aggravation objective des risques de terrorisme.

Lutter contre le terrorisme international reste une priorité de la politique étrangère de la Russie. Nous appuyons le projet de déclaration présidentielle qui sera prononcée à l'issue de la séance d'aujourd'hui, qui souligne l'importance de consolider l'approche globale de la coopération internationale antiterroriste sous les auspices de l'ONU. Nous tenons à poursuivre le dialogue et une coopération constructive dans ce domaine avec tous les États Membres de l'ONU, dans le but de renforcer la confiance et le respect inébranlable du droit international.

M^{me} Rice (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué cette très importante séance. Je remercie également le Secrétaire général pour son exposé et pour sa participation au présent débat.

Encore une fois, je voudrais exprimer mes condoléances les plus sincères au Pakistan à la suite des attentats odieux perpétrés la semaine dernière et qui ont fait plus de 100 morts. Les États-Unis soutiennent le peuple pakistanais en condamnant avec force ces actes inhumains et insensés qui nous rappellent, hélas, que le fléau du terrorisme est encore parmi nous. C'est pourquoi nous apprécions énormément le fait que le Pakistan appelle de nouveau l'attention du Conseil sur cette question critique.

Au cours de la dernière décennie, le Conseil de sécurité a mené une lutte de tous les instants contre le terrorisme. Nous avons continué à promouvoir une approche holistique en matière de lutte contre le terrorisme et de renforcement des efforts de lutte contre le terrorisme aux niveaux national, régional et international.

Nous ne pouvons pas nous laisser aller à la complaisance. Même si Al-Qaïda a subi d'importants revers, il survit et continue de nous menacer tous. De plus, ses affiliés et autres groupes extrémistes violents posent de graves dangers. Al-Qaïda dans la péninsule arabique constitue une menace internationale considérable. Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) et Al-Chabab continuent de semer l'instabilité et d'exploiter des zones de refuge au Mali, au Sahel et dans la Corne de l'Afrique, déstabilisant des sociétés et entravant la fourniture de secours humanitaires vitaux à des millions de personnes dans le besoin. Des éléments de Boko Haram au Nigéria ont lancé de nombreuses attaques meurtrières, y compris contre l'ONU, et des groupes terroristes transnationaux restent actifs en Afrique du Nord, en Iraq, en Afghanistan, au Pakistan, en Syrie et ailleurs.

La résilience des réseaux terroristes rappelle que les initiatives économiques et diplomatiques à long terme, de même que la coopération internationale sont toujours indispensables. Bien qu'ensemble nous ayons fait des progrès, les groupes terroristes continuent de s'adapter, se transformant en entreprises criminelles actives dans le trafic et autres activités illicites pour financer leurs opérations. AQMI, par exemple, a de plus en plus recours aux enlèvements contre rançon pour financer son organisation et ses attaques terroristes. Les enlèvements contre rançon sont non seulement un crime horrible contre les victimes et leur famille, mais ils constituent également une menace pour la paix et la sécurité internationales qui continuera sans doute de nous poser un défi au cours des années à venir. La communauté internationale doit intensifier sa lutte contre ce fléau.

La menace terroriste étant de plus en plus diffuse, il est plus que jamais nécessaire d'adopter, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, une approche stratégique et globale. Les États-Unis reconnaissent que la force, bien que nécessaire, ne suffira pas à contrer efficacement cette menace sur le long terme. Nous devons également accorder la priorité au renforcement des capacités nationales, de la bonne gouvernance et des institutions civiles, à la promotion du développement économique et à la création d'emplois, à la lutte contre l'extrémisme et à la réduction de l'appel à la violence et au recrutement de terroristes afin que les États Membres et leurs citoyens soient mieux à même de répondre à cette menace à l'intérieur de leurs frontières et de leurs régions.

En même temps, les États-Unis ont intensifié leur aide au renforcement des capacités afin d'aider les pays à sécuriser leurs frontières, à contrer les attaques, à poursuivre les terroristes et ceux qui les soutiennent, et à neutraliser l'extrémisme et ses causes profondes. Au cours de l'année écoulée, nous avons assuré la formation de plus de 9 800 agents des forces de l'ordre dans plus de 50 pays. Des conseillers juridiques des États-Unis travaillent avec les gouvernements de pays hôtes partout dans le monde à renforcer les capacités du secteur de la justice afin que celui-ci puisse traiter du terrorisme. Notre partenariat transsaharien de lutte contre le terrorisme a permis de fournir des services de formation à plusieurs pays du Sahel et du Maghreb, et de les aider à renforcer la sécurité de leurs frontières, à promouvoir l'assistance économique, à perturber le fonctionnement des réseaux terroristes et à prévenir des attaques. En réunissant les experts civils, militaires et pénaux, ce programme favorise une approche globale de la lutte contre le terrorisme. Par ailleurs, nous avons mis en place le Centre de communications stratégiques de lutte contre le terrorisme pour contrecarrer la propagande extrémiste en ligne d'Al-Qaïda.

Les États-Unis attachent une grande importance à leur partenariat avec l'ONU dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, et notre coopération a produit des résultats. Par exemple, étant donné qu'une bonne gestion carcérale et de bonnes pratiques pénitentiaires peuvent réduire les risques de radicalisation, les États-Unis ont collaboré avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice à l'élaboration du Mémoire de Rome sur les bonnes pratiques en matière de réhabilitation et de réinsertion des délinquants extrémistes violents. Nous attendons avec intérêt d'établir une coopération étroite entre l'ONU et le Centre international d'excellence Hedayah de lutte contre l'extrémisme violent à Abou Dhabi, qui aidera les experts à mettre au point des outils de lutte contre l'idéologie extrémiste et contre la propagation du radicalisme. Notre approche consiste essentiellement à renforcer la coopération à l'ONU et dans d'autres organisations multilatérales et à veiller à ce que les dispositifs nécessaires soient en place pour lutter contre le terrorisme au XXI^e siècle.

L'ONU s'attache activement à forger un consensus autour de sa stratégie antiterroriste mondiale et à fournir une assistance technique pour renforcer les capacités partout dans le monde. L'ONU a un rôle critique à jouer en tant que forum d'action collective de lutte contre le terrorisme. Les États-Unis saluent l'initiative

du Secrétaire général de nommer un coordonnateur des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et d'unifier les dispositifs de lutte des Nations Unies contre le terrorisme afin que les compétences et les ressources puissent être déployées de la manière la plus efficace possible.

Nous espérons qu'au cours de l'année à venir l'ONU et le Forum mondial de lutte contre le terrorisme amélioreront leur coopération au fur et à mesure que le Forum promouvra la mise en œuvre de ses documents d'orientation sur l'état de droit, les prisons et la prévention des enlèvements contre rançon. Nous attendons avec intérêt de travailler avec le Conseil de sécurité et les États Membres au renforcement du régime de sanctions contre Al-Qaïda.

Au cours de la dernière décennie, nous avons appris une leçon importante : la société civile peut jouer un rôle crucial dans la lutte contre le terrorisme. Les victimes et les associations de victimes, par exemple, ont joué un rôle clef dans la prévention du terrorisme. Nous encourageons tous les acteurs compétents des Nations Unies à travailler de plus près avec la société civile et à l'aider dans sa lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Aucun pays, aucune organisation, aucune tactique ni aucun outil ne pourront seuls neutraliser la menace du terrorisme. Seule une approche globale, étayée par notre détermination collective, notre coopération continue et des partenariats élargis permettront de venir à bout du terrorisme.

M^{me} Squeff (Argentine) (*parle en espagnol*) : L'Argentine tient d'emblée à présenter ses condoléances les plus sincères au peuple et au Gouvernement pakistanais et aux familles des victimes des récents attentats terroristes perpétrés dans ce pays.

Je félicite le Pakistan pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci et pour l'efficacité et la transparence avec lesquelles la délégation pakistanaise a conduit nos travaux. Je tiens aussi à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir convoqué ce débat très important et opportun sur l'une des plus grandes menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Nous nous félicitons tout particulièrement que vous présidiez la présente séance.

Le terrorisme est une menace contre la vie, la dignité humaine, la coexistence pacifique et civilisée et la paix et la sécurité internationales. Nous croyons qu'une approche globale du problème est non seulement

l'approche la plus appropriée mais, en fait, la seule approche capable de porter ses fruits. À cet égard, l'approche proposée par la présidence pour traiter de la question du terrorisme est on ne peut plus opportune.

L'Argentine est convaincue que l'Organisation des Nations Unies a un rôle de premier plan à jouer dans les efforts multilatéraux, et à cet égard, nous considérons que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ainsi que leurs organes compétents sont les instances les plus appropriées pour mener une action efficace en vue de prévenir et d'éliminer le terrorisme. C'est au sein de ces instances que nous pouvons prendre les meilleures décisions et où, par conséquent, nos efforts conjoints peuvent gagner en efficacité et en légitimité. À cet égard, nous estimons que le Conseil doit continuer d'œuvrer pour que ces organes soient plus efficaces et plus transparents et s'appuient sur un mécanisme adéquat chargé d'examiner les mesures prises, dont l'objectif doit toujours être de résoudre les problèmes sans entraîner de conséquences négatives pour l'ensemble de la population.

A la réunion au sommet du Conseil de sécurité en septembre 2005, notre ancien Président, Néstor Kirchner, avait déclaré avec éloquence que les menaces nouvelles à la paix et à la sécurité internationales, telles que le terrorisme, « nous font enfin percevoir le sens véritable du concept de solidarité entre les nations » (*S/PV.5261*, p. 7). Adopter une approche globale de cette question, dans le cadre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, nous permettrait de redoubler d'efforts dans les domaines où l'on relève le plus de lacunes, principalement s'agissant de lutter contre les conditions propices à la propagation du terrorisme et contre son financement, grâce notamment à des mesures pour garantir le respect des droits de l'homme et l'état de droit en tant que fondement des efforts de lutte contre le terrorisme.

Ni les différences religieuses et ethniques, ni les conditions économiques ne peuvent justifier les actes terroristes. Toutefois, la tolérance et le respect de l'état de droit associés à une bonne intégration sociale et à des emplois décents créent des conditions à la fois défavorables à la propagation du terrorisme et propices à la lutte contre ce fléau, comme l'indique la déclaration présidentielle qui sera adoptée par le Conseil.

L'expérience tragique vécue par l'Argentine, du fait de l'existence d'un terrorisme d'État qui a entraîné des violations massives et systématiques des droits de l'homme, nous a conduits à élaborer des politiques

nationales dans les divers domaines des droits de l'homme, en particulier en ce qui concerne le travail de mémoire et de vérité, ainsi que la justice et les réparations. Dans ce cadre, nous avons encouragé le développement progressif au niveau international du droit à la vérité, avec notamment la création récente d'un poste de rapporteur spécial au sein du Conseil des droits de l'homme, et œuvré en faveur de l'adoption de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

Mon pays a également souffert dans sa chair du terrorisme international, puisqu'il a été victime de deux attentats très graves dans la ville de Buenos Aires, en 1992, contre l'ambassade d'Israël et en 1994, contre le siège de l'Association mutuelle israélite argentine (AMIA), l'une des plus importantes organisations sociales en Argentine. Ces attentats ont coûté la vie à plus d'une centaine de personnes, dont le peuple argentin continue d'honorer la mémoire, et fait de nombreux blessés – des survivants et des familles de victimes qui continuent aujourd'hui, avec le Gouvernement, d'avancer sur le chemin incontournable de la vérité, de la justice et des réparations. Cette expérience a renforcé notre conviction qu'il faut lutter contre le terrorisme dans la limite de l'état de droit et du respect des garanties fondamentales, notamment la garantie d'une procédure régulière, de la loi et des droits de l'homme.

Le terrorisme, qui fait partie des menaces dites nouvelles, est un crime grave susceptible de compromettre la sécurité intérieure et de saper les institutions publiques. Les mesures pour le combattre doivent correspondre au danger réel auquel chaque pays est confronté et s'accompagner d'une analyse des menaces et des risques permettant de mettre l'accent sur les efforts de prévention. En Argentine, c'est le Ministère de la sécurité nationale qui joue le rôle de chef de file dans la coordination des politiques mises en œuvre par les diverses entités ayant compétence en la matière. Le Secrétariat du renseignement, quant à lui, dirige et coordonne le système national de renseignement grâce aux relations qu'il entretient avec les instances et organes chargés du renseignement au niveau national.

Sur ce point, nous estimons que le Conseil de sécurité doit déployer des efforts, par l'intermédiaire des entités compétentes, pour promouvoir la coopération internationale dans ce domaine, et notamment la coopération judiciaire, aussi bien en ce qui concerne l'extradition et l'entraide qu'en ce qui concerne la lutte contre le financement du terrorisme. À cette fin, nous

exhortons les États Membres à incorporer dans leur législation nationale les résolutions des Nations Unies et les instruments juridiques internationaux relatifs au terrorisme, et à les appliquer, pour éviter que les personnes accusées de telles infractions exploitent les failles juridiques et échappent à la justice.

Au niveau régional et multilatéral, nous devons élaborer des mécanismes rapides et efficaces pour geler les fonds des terroristes, en ayant à l'esprit l'importance de démanteler les structures économiques qui alimentent les organisations terroristes. En ce qui nous concerne, nous avons promulgué une loi pour mettre effectivement en œuvre les dispositions des résolutions 1267 (1999) et 1373 (2001) sur les procédures relatives au gel administratif des fonds liés à ce crime. L'application de cette loi incombe à l'organe qui a compétence dans les affaires concernant les personnes en fuite soupçonnées d'avoir des liens avec le terrorisme d'État et qui font l'objet d'enquêtes relativement à des crimes contre l'humanité.

Avant de conclure, je tiens à souligner que le rôle de chef de file dans ce domaine revient à l'Organisation, mais qu'en vertu de la Charte des Nations Unies, ce rôle doit être complété par les efforts menés aux niveaux régional et sous-régional et par les institutions spécialisées, en vue de coopérer sur les questions d'intérêt général. La sécurité des ports et des aéroports, ainsi que les contrôles aux frontières, en sont un bon exemple. Dans ces domaines également nous devons tous continuer de coopérer car il s'agit d'un autre aspect fondamental de notre lutte commune contre le terrorisme international.

Pour terminer, je voudrais indiquer que l'Argentine appuie la déclaration dont le Président donnera lecture au nom du Conseil de sécurité.

M. Esaw (Togo) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous témoigner la sympathie et la solidarité de notre pays suite aux actes terroristes dont a été récemment victime votre peuple. Je voudrais également féliciter votre pays d'avoir organisé le débat de ce jour sur la question de l'approche globale de la lutte contre le terrorisme et saluer la présence à New York de la Ministre pakistanaise des affaires étrangères, M^{me} Hina Rabbani Khar, pour le présider. Je voudrais ensuite remercier le Secrétaire général, non seulement pour son exposé sur la thématique à l'examen, mais aussi pour tous les efforts qu'il déploie et les initiatives que l'Organisation des Nations Unies continue de prendre en vue de juguler le terrorisme.

Ma délégation s'associe à la déclaration qui sera prononcée par le représentant de la République islamique d'Iran, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Ces dernières années, le terrorisme est devenu l'une des plus graves menaces à la paix et à la sécurité internationales. En effet, les attentats, les enlèvements, les prises d'otages et les assassinats commis et revendiqués par les terroristes constituent des violations graves du droit à la vie et à celui de vivre dans un environnement paisible. Le terrorisme menace la survie même des États. De ce fait, ce fléau n'a pas cessé de retenir l'attention de la communauté internationale et surtout du Conseil de sécurité. Le débat de ce jour en est une illustration parfaite.

Malheureusement, les efforts inlassables pour y faire face sont loin d'atteindre les résultats escomptés du fait que le terrorisme profite davantage des technologies de pointe et de ressources financières provenant d'actes criminels de tous genres, tels le trafic de drogues et le paiement de rançons, pour se réorganiser. En outre, la propension qu'ont les terroristes à opérer souvent à travers des entreprises commerciales, des associations et des organisations non gouvernementales, qui constituent leurs réseaux de soutien, complique davantage la lutte antiterroriste. Dès lors, les menaces deviennent de plus en plus complexes et obligent nos États à consacrer d'importants moyens à la lutte contre le terrorisme, au moment même où ils sont confrontés à de nombreux défis qui sont, à bien des égards, pressants parce que liés à la lutte contre la pauvreté et à la réalisation des objectifs d'un développement durable.

Face à ses différentes manifestations et mutations, il importe de circonscrire le phénomène du terrorisme pour mieux le combattre. Il requiert donc de connaître davantage les motifs et les mobiles qui poussent des acteurs à basculer dans le terrorisme qui, comme nous le savons, se nourrit plus généralement des situations de vulnérabilité sociale et des frustrations des personnes, notamment les jeunes, qui sont prêts à offrir leurs services à des causes sordides pour survivre. Développement et sécurité interagissent tant au niveau des causes que des conséquences du terrorisme.

Il importe aussi de rappeler que le terrorisme a aussi pour ferment l'intégrisme religieux et le sectarisme. Se fondant sur des croyances, des dogmes ainsi que l'appartenance à une communauté, les groupes criminels utilisent cette forme d'expression, au

demeurant intolérante et intransigeante, comme moyen d'affirmer leurs opinions.

Un autre mobile peut être lié à l'internationalisation des économies et des sociétés qui a rendu le processus de changement plus global et complexe, l'État s'y trouvant ainsi concurrencé, voire défait, par des intérêts privés dominés plus par la recherche du profit que d'autres valeurs liées à la dignité humaine.

Malheureusement, les crises économiques et financières de ces dernières années, auxquelles aucune nation n'a pu résister, ont creusé davantage le fossé entre les riches et les pauvres et ont provoqué des frustrations, la désespérance et parfois même la perte de la raison de vivre. C'est cette situation de vulnérabilité que les organisations et groupes terroristes exploitent en recrutant les personnes désespérées pour porter leurs revendications à travers des actes terroristes derrière lesquels ils se cachent et dont ils réclament la paternité pour s'auréoler du prestige de combattants pour la justice.

Le spectre des facteurs de propagation du terrorisme est donc large. Cependant, ma délégation estime que, même si la pauvreté, la discrimination et les préjugés constituent des facteurs qui nourrissent le terrorisme, aucune justification ne saurait prévaloir dans la perpétration de ces actes criminels, dès lors qu'il existe des cadres de dialogue, de négociation et de recherche du compromis où les différents acteurs peuvent faire valoir leurs revendications ou points de vue.

Face à l'ampleur des actes terroristes qui ébranlent des sociétés et entraînent des conséquences catastrophiques pour des États et des régions entières, comme c'est le cas pour la région du Sahel, y compris le Mali et la Somalie, la communauté internationale doit constamment rester mobilisée. Nous saluons donc les efforts antiterroristes déployés dans le cadre de l'ONU, en particulier la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, qui représente la volonté des États Membres d'élaborer une approche stratégique commune pour combattre le terrorisme de façon efficace et durable. À cet égard, mon pays se félicite du réexamen récent de la Stratégie qui permet de mettre continuellement à jour, et en fonction de la nature changeante du terrorisme, les différents aspects qui doivent être abordés.

L'engagement de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme en vue de permettre aux

États de disposer de la capacité requise pour faire face au terrorisme doit également être salué. En outre, le Togo soutient pleinement le travail qu'effectuent les Comités du Conseil de sécurité créés en application des résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011), 1373 (2001) et 1540 (2004), qui sont également au cœur de la réponse des Nations Unies au terrorisme.

Mon pays a toujours fait de la lutte contre le terrorisme une des principales priorités de son action. Aussi s'est-il approprié le cadre façonné par les divers instruments juridiques adoptés sous l'égide de l'ONU et des organisations régionales, comme l'Union africaine, qui visent à améliorer l'efficacité des réponses des États et de la communauté internationale aux nombreuses manifestations du terrorisme.

Il reste que, malgré le nombre important d'instruments juridiques antiterroristes en vigueur pour renforcer les mécanismes internationaux antiterroristes, il convient d'adopter une convention générale sur le terrorisme international pour combler les lacunes des traités existants et pour renforcer les efforts internationaux visant notamment à traduire en justice les auteurs d'actes terroristes. À cet égard, nous estimons que la prise en compte, par les États Membres de l'ONU, de certaines dispositions des textes juridiques régionaux existants, tels la Convention africaine contre le terrorisme du 14 juillet 1999 et son protocole du 8 juillet 2004, pourrait contribuer à surmonter les difficultés liées à la conclusion d'une convention internationale.

En raison de l'impact de la pauvreté, des inégalités et de l'intolérance, quelle qu'elle soit, dans la propagation du terrorisme, nous sommes persuadés que les dimensions sécuritaire et juridictionnelle de la lutte contre le terrorisme ne peuvent être efficaces que si elles sont aussi abordées en tenant compte des efforts liés à la bonne gouvernance, au développement économique, à l'instauration d'institutions démocratiques viables, au renforcement du dialogue entre les civilisations, au respect des différences culturelles et au règlement pacifique des différends. Par ailleurs, la lutte contre le terrorisme devrait aussi prendre en compte les droits de l'homme.

En d'autres termes, toutes les mesures prises dans le cadre de la prévention et de la lutte contre le terrorisme doivent respecter le principe de la primauté du droit et s'opérer en conformité avec le droit international, y compris le droit humanitaire, le droit international des droits de l'homme et le droit des réfugiés. À cet

égard, l'ONU pourrait s'engager à travailler en faveur d'une législation modèle relative aux infractions liées au terrorisme, tel que spécifié dans les conventions et protocoles pertinents, comme elle a eu à le faire lorsqu'il s'est agi du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme.

Une approche globale de la lutte contre le terrorisme ne peut être efficace que si elle s'opère dans le cadre d'une coopération internationale soutenue. La synergie dans les actions, le partage des informations entre les différentes institutions engagées dans la lutte, et l'assistance technique et financière sont essentielles pour parvenir, à court et à moyen termes, à éradiquer cette menace permanente qui pèse sur tous les pays et tous les peuples.

Le Togo estime que c'est bien à travers des actions conjuguées aux plans bilatéral, régional et international que les États, en particulier les moins nantis, pourront espérer lutter efficacement contre le terrorisme. À cette fin, le rôle central de coordination de l'Organisation des Nations Unies doit être réaffirmé et soutenu par tous les États.

M. Aliyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la présidence pakistanaise du Conseil de sécurité d'avoir pris, en temps voulu, l'initiative d'organiser ce débat important consacré à une approche globale de la lutte contre le terrorisme. Je remercie également le Secrétaire général de son exposé perspicace et le Secrétariat ainsi que les entités compétentes des Nations Unies de leur contribution à la lutte contre le terrorisme.

L'Azerbaïdjan sait ce que représente le fléau du terrorisme, et pas par ouï-dire. Mon pays est régulièrement la cible d'attaques terroristes. Les activités de groupes terroristes internationaux notoires parrainés par des États, dont l'idéologie est fondée sur une haine et des préjugés historiques, raciaux et religieux, constituent une grave menace à la sécurité nationale de l'Azerbaïdjan et à la sécurité de l'ensemble de la région.

Ce n'est pas une coïncidence si l'Azerbaïdjan a décidé de mettre l'accent sur la lutte contre le terrorisme en tant que thème central de son mandat de sa présidence du Conseil de sécurité l'année dernière. Le 4 mai 2012, l'Azerbaïdjan a organisé une réunion de haut niveau du Conseil de sécurité sur le renforcement de la coopération internationale aux fins de l'exécution des obligations liées à la lutte contre le terrorisme (voir S/PV.6765).

Un résultat important de cette réunion a été l'adoption d'une déclaration présidentielle (S/PRST/2012/17). Dans l'allocution qu'il a prononcée devant le Conseil de sécurité, le Président de la République d'Azerbaïdjan, M. Ilham Aliyev, a souligné que :

« Nous devons tous unir nos efforts pour lutter contre le terrorisme. La nature du terrorisme aujourd'hui et ses liens de plus en plus nombreux avec d'autres menaces à la paix et à la sécurité internationales appellent une coopération internationale étroite entre les États, y compris par l'adoption d'une approche plus coordonnée, plus cohérente et plus systématique au sein de l'ONU » (S/PV.6765, p. 26).

Le Président de l'Azerbaïdjan a également décrit les menaces et les problèmes concrets auxquels est confronté mon pays et a fourni une analyse et une évaluation approfondies à cet égard.

Mon gouvernement a toujours mis en place des mesures globales pour honorer pleinement ses obligations internationales et contribuer à la lutte mondiale contre ce fléau. Nous appuyons fermement le renforcement de la coopération internationale et déployons des efforts actifs à cette fin.

Il convient de mentionner que dans le cadre de ses efforts, l'Azerbaïdjan organisera les 18 et 19 mars une conférence internationale sur le renforcement de la coopération aux fins de la prévention du terrorisme, en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture. Cette conférence rassemblera des chefs d'État et de gouvernement, des ministres, des dirigeants d'organisations internationales, des personnalités et des membres de la société civile et du monde universitaire. Ses objectifs consistent à susciter un échange de vues approfondi et prospectif sur les défis et les possibilités en matière de lutte contre le terrorisme, à examiner les moyens de promotion de la coopération internationale et, plus important encore, à générer des idées concrètes et des propositions de projets visant à fournir une assistance technique aux autorités nationales en vue de renforcer leurs capacités.

Compte tenu de sa nature et de ses caractéristiques changeantes, le terrorisme pose une grave menace à la paix et à la sécurité internationales ainsi qu'à l'indépendance politique, la souveraineté, l'intégrité territoriale et au développement social et économique de tous les États. Aujourd'hui, alors que

notre monde continue de subir le terrorisme et que les actes de terrorisme, qui sont fréquents et d'une grande magnitude, font un grand nombre de victimes innocentes et minent la paix et la sécurité, il demeure vital d'adopter une approche globale de lutte contre ce fléau sur la base d'une action concertée et coordonnée à l'échelle internationale.

La communauté internationale, notamment grâce aux efforts de l'ONU, a obtenu des résultats tangibles en matière de lutte contre le terrorisme. Dans le même temps, un certain nombre de domaines critiques continuent d'exiger une attention constante de notre part. Je vais mettre l'accent sur certains d'entre eux.

Les territoires touchés par des conflits, en particulier ceux qui sont sous occupation militaire étrangère, offrent souvent un terrain fertile aux terroristes et aux autres acteurs non étatiques, qui usent du terrorisme comme moyen d'atteindre leurs objectifs illégaux. L'accumulation d'armes et de munitions dans ces territoires échappant à tout contrôle international et le risque que des acteurs non étatiques se procurent des armes de destruction massive et des matières connexes posent une grave menace à la paix et à la sécurité régionales et internationales.

Si nous reconnaissons l'importance que revêt l'élimination de toutes les conditions qui favorisent la prolifération du terrorisme, conformément à la Stratégie antiterroriste mondiale de Nations Unies, nous soulignons la nécessité d'intensifier les efforts dans le domaine du règlement des conflits sur la base des normes et principes généralement acceptés du droit international, en particulier en ce qui concerne le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'inviolabilité des frontières internationalement reconnues des États.

La pleine mise en œuvre par tous les États de leurs obligations juridiques internationales est fondamentale. Cependant, il ne suffit pas de mentionner cet objectif. Un grand nombre d'États n'ont pas les capacités nécessaires pour mettre en œuvre leurs obligations respectives. La lutte contre ce problème récurrent doit demeurer au centre de la lutte internationale contre le terrorisme. Nous apprécions le rôle que jouent les entités compétentes des Nations Unies en facilitant l'apport d'une assistance technique aux États Membres. Dans le même temps, pour faire face efficacement et en temps opportun aux nombreux problèmes de sécurité que pose le terrorisme, il est essentiel que les États Membres renforcent leur coopération en matière d'assistance au

renforcement des capacités par le biais de mécanismes bilatéraux et multilatéraux.

La guerre contre le terrorisme ne peut ni ne doit être utilisée pour cibler une religion ou une culture en particulier. Ce principe doit faire partie intégrante de toute stratégie de lutte contre le terrorisme. Tous les États doivent s'unir pour appuyer diverses initiatives visant à favoriser le dialogue interculturel et interreligieux, notamment l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies et l'initiative « Culture de paix ». Le renforcement de la coopération dans le cadre de ces initiatives permettra d'éviter les mauvaises conceptions, les manifestations diffamatoires et l'étiquetage délibéré des religions et contribuera à renforcer l'efficacité des initiatives de lutte contre le terrorisme.

En tant que membre responsable du Groupe des Amis de l'Alliance des civilisations, l'Azerbaïdjan participe activement à la promotion du dialogue interreligieux et interculturel. Nous avons donc organisé récemment un certain nombre d'événements importants orientés sur l'action, notamment le Sommet mondial des chefs religieux et le Forum mondial sur le dialogue interculturel.

Pour terminer, nous approuvons le projet de déclaration présidentielle qui doit être adopté dans le courant de la présente séance. Il vise à développer la coopération en matière de lutte antiterroriste sous les auspices de l'ONU. L'Azerbaïdjan continuera de contribuer à ces travaux sur la base de la coopération internationale et du strict respect des normes et principes du droit international.

M. Gasana (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour remercier S. E. M^{me} Hina Rabbani Khar, Ministre pakistanaise des affaires étrangères, d'avoir organisé cet important débat et de sa déclaration louable. Je me félicite également de la déclaration prononcée par le Secrétaire général.

Le Rwanda réitère sa ferme condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, car ce problème constitue l'une des plus graves menaces à la paix, à la sécurité et au développement internationaux. Le terrorisme viole non seulement la Charte des Nations Unies, mais également les valeurs et principes consacrés par l'Acte constitutif de l'Union africaine.

Mon gouvernement a ratifié les 14 instruments universels de lutte contre le terrorisme international

élaborés dans le cadre du système des Nations Unies, qui portent sur des activités terroristes spécifiques, et il a également adhéré à la Stratégie antiterroriste mondiale de Nations Unies et à son plan d'action. Mon pays a également ratifié la Convention de 1999 sur la prévention et la lutte contre le terrorisme de l'ancienne Organisation de l'unité africaine.

Ma délégation salue et encourage les efforts et les activités menées par le Comité contre le terrorisme et ses organes et organismes compétents dans le cadre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies pour contrer les menaces à la paix et à la sécurité internationales causées par l'extrémisme, la violence et le terrorisme.

Nous félicitons également l'Union africaine qui, s'efforçant de traduire l'engagement de ses membres en actions concrètes, a mis sur pied en 2004 le Centre africain d'études et de recherches contre le terrorisme, sis à Alger. Le principal objectif du Centre est de renforcer la coopération entre les pays africains, de prévenir et combattre le terrorisme et d'aider à la mise en œuvre intégrale des conventions internationales relatives au terrorisme. À cet égard, le Rwanda exprime son engagement sans faille aux côtés des partenaires internationaux et régionaux, bilatéraux et multilatéraux, en vue de contribuer à une meilleure coordination des efforts internationaux pour prévenir et combattre le terrorisme.

Le Rwanda est fermement convaincu que des mesures de lutte contre le terrorisme efficaces et axées sur la prévention nécessitent des systèmes juridiques et institutionnels appropriés au plan national, et notamment une solide composante de justice pénale qui soit ancrée dans les principes fondamentaux de l'état de droit, du respect de la loi et des droits de l'homme. À cet égard, le Rwanda a mis en œuvre, grâce à un cadre juridique et institutionnel, les recommandations de la résolution 1373 (2001), avec notamment la création d'un comité national de lutte contre le terrorisme, doté d'un responsable national et composé de membres issus des différentes entités de la sécurité nationale, et d'une unité antiterroriste opérationnelle de la Police nationale rwandaise.

Notre pays a également adopté des lois sur la prévention et la répression du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Cela a mené à la création de la Brigade d'enquête financière, partie de la Police nationale rwandaise, qui opère au sein de la Banque nationale du Rwanda. Le Rwanda est également membre

du Groupe anti-blanchiment de l'Afrique orientale et australe et de l'Organisation de coopération des chefs de la police d'Afrique de l'Est. Ces deux organisations se sont inspirées de la Convention de l'Organisation de l'unité africaine sur la prévention et la lutte contre le terrorisme de 1999, et sont conformes à l'esprit de la résolution 1373 (2001).

Dans un débat du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme comme celui d'aujourd'hui, il est important pour le Rwanda de condamner les actes de terrorisme commis à travers le monde. Nous sommes particulièrement préoccupés par le fléau du terrorisme qui sévit en Afrique et qui pourrait se propager à travers le continent si nous ne le combattons pas. Nous condamnons Al-Chabab en Somalie, Ansar Dine et les autres organisations affiliées à Al-Qaïda au Maghreb islamique, au Mali et en Afrique du Nord, Boko Haram, au Nigéria, et d'autres organisations terroristes sur le continent.

Les terroristes sont les ennemis de la paix et de la stabilité. Malheureusement, les conflits et les situations d'apatridie dans un certain nombre de pays d'Afrique constituent un nouveau terreau fertile pour le terrorisme. Ce n'est pas une coïncidence si les terroristes attaquent régulièrement les soldats de la paix et menacent les pays qui les envoient. C'est pourquoi le règlement des conflits sur le continent est une priorité absolue, non seulement pour instaurer maintenant la paix et la stabilité, mais aussi en tant que mesure préventive contre la propagation du terrorisme sur le continent.

Une autre mesure préventive contre le terrorisme consiste, bien sûr, à s'attaquer aux causes profondes. Le Rwanda estime qu'il ne peut y avoir aucune justification au terrorisme. Néanmoins, nous savons tous que la pauvreté, le chômage, la mauvaise gouvernance et l'injustice alimentent le terrorisme à travers le monde. À cet égard, le terrorisme dans le monde arabe nous rappelle également qu'il est urgent pour la communauté internationale de trouver une solution durable au conflit inscrit depuis le plus longtemps à l'ordre du jour du Conseil, à savoir le conflit israélo-palestinien.

Bien que les efforts régionaux et internationaux progressent dans la lutte contre le terrorisme et dans le règlement des conflits régionaux, il faut aussi prêter attention aux organisations terroristes qui changent de nom et d'acronymes après avoir été classées comme telles. Plus tard, elles se déguisent en organisations politiques, tout en possédant toutes les caractéristiques des terroristes. Un exemple en est les Forces

démocratiques de libération du Rwanda, qui opèrent en République démocratique du Congo. Elles sont issues de l'Armée pour la libération du Rwanda, qui, après avoir été mise à l'index en tant que mouvement terroriste, a changé de nom et de sigle mais a conservé toutes ses caractéristiques terroristes.

Je voudrais terminer en exprimant notre sympathie au Pakistan, qui, comme l'a dit la Ministre Hina Rabbani Khar, est « l'une des plus grandes victimes du terrorisme ». À cet égard, nous souhaitons tout particulièrement rendre un hommage symbolique à Malala Yousafzai pour son courage extraordinaire. Je tiens également à rendre hommage à ceux qui continuent à œuvrer sans relâche pour le bien-être des victimes et qui s'expriment contre le terrorisme, l'extrémisme et la violence.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier la délégation pakistanaise d'avoir organisé ce débat public, ainsi que la Ministre pakistanaise des affaires étrangères, M^{me} Hina Rabbani Khar, de l'avoir présidé. Nous nous félicitons en outre de la note de réflexion qui a été distribuée (S/2013/3, annexe). Nous apprécions la présence du Secrétaire général et le remercions de son exposé.

D'un point de vue national, l'on pourrait dire que le terrorisme n'est pas un mal endémique dans mon pays ni même, de façon plus générale, dans la région de l'Amérique latine. Toutefois, dans une perspective plus large, l'on peut considérer que ce phénomène comme l'un des plus grands défis auquel l'humanité est confrontée. C'est pourquoi nous rejetons catégoriquement le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, quelle qu'en soit l'origine. Il n'existe tout simplement pas de justification pour infliger à des innocents les horreurs, les souffrances et les coûts que cause ce fléau. Nous estimons qu'un attentat terroriste, où qu'il survienne, comme dans votre pays il y a quelques jours, Monsieur le Président, blesse et meurtrit tous les habitants de la planète. C'est aussi la raison pour laquelle nous devons prendre des mesures préventives et concevoir des réponses décisives et collectives dans le cadre de la coopération internationale.

L'ONU joue un rôle fondamental en la matière. Outre l'ensemble de conventions internationales et leurs protocoles visant à lutter contre le terrorisme, nous disposons, depuis 2006, de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, que nous actualisons généralement tous les deux ans. Par ailleurs, le Conseil

est à l'avant-garde pour ce qui est de mobiliser la coopération internationale contre le terrorisme.

Il n'est ni nécessaire d'énumérer les nombreuses résolutions qui font allusion directement ou indirectement à ce sujet, ni les comités créés à cette fin. Comme la Stratégie l'indique expressément, la lutte contre le terrorisme n'est pas dévolue uniquement aux services d'espionnage, de défense et de sécurité. Il importe autant sinon plus de s'attaquer aux causes qui favorisent la propagation du terrorisme, motivent les individus et les groupes à recourir à la violence de façon indiscriminée à l'encontre d'innocents ou, pour le moins, incitent au recours à la violence et à la xénophobie. Cela englobe un ordre du jour thématique élargi, allant de la promotion du développement économique et social au renforcement des institutions de gouvernance démocratique, en passant par la primauté du droit. Cela nécessite aussi de s'attaquer aux sources des troubles majeurs sur la base des différences ethniques, religieuses ou idéologiques dans le contexte de la mobilisation de tous les instruments classiques de la prévention des conflits. Il faut pour cela assigner un rôle spécial à la vertu de tolérance dans les valeurs que nous souhaitons diffuser dans chacune de nos sociétés et au niveau international. Parallèlement, il nous faut prendre soin d'éviter d'utiliser les mesures de lutte contre le terrorisme comme prétexte pour violer les droits humains fondamentaux de nos populations respectives.

Étant donné la nature multidimensionnelle de ce phénomène, il est difficile de parler d'approche globale dans la lutte contre le terrorisme sans mentionner la nécessité d'adopter, dès que possible, une convention globale sur le terrorisme qui n'a que trop tardé. En mesurant la valeur ajoutée d'une convention globale venant compléter les instruments existants de lutte contre le terrorisme international, nous trouvons de l'intérêt, entre autres aspects, dans ce qui suit.

Premièrement, une convention globale aiderait à faire que l'impunité ne bénéficie pas à ceux qui ont commis des actes terroristes, actuellement l'une des menaces majeures pour la paix et la sécurité internationales. Deuxièmement, elle faciliterait la coopération et l'assistance juridique mutuelle entre États pour traduire en justice les responsables de tels actes. Troisièmement, elle donnerait une définition du terrorisme, permettant ainsi une criminalisation universelle de cet abominable activité. Quatrièmement, enfin, elle réduirait les insuffisances de l'action du

Conseil de sécurité, en particulier du Comité créé par la résolution 1373 (2001), et des mesures appliquées par les comités des sanctions.

En outre, nous sommes préoccupés par la question spécifique du lien entre criminalité transnationale organisée et terrorisme. Ce sujet est brièvement abordé tant dans la note de réflexion distribuée par la délégation du Pakistan que dans le projet de déclaration présidentielle, dont nous adopterons le texte ce matin. Ce qu'ont de commun certains des cartels criminels qui opèrent dans notre propre région et les groupes terroristes, c'est leur mépris absolu pour la vie humaine. Les preuves abondent que les groupes terroristes recourent à des activités criminelles pour financer leurs actions violentes, mais le jour n'est pas éloigné où les cartels criminels recourront aux activités terroristes comme aspect de leur stratégie pour accumuler des richesses illicites.

La nécessité d'adopter une approche globale et holistique face à ce phénomène complexe, comme il est proposé dans la note de réflexion, nous mène à une dernière remarque, sur l'impératif d'atteindre un niveau plus élevé de cohérence entre les différentes actions menées par les Nations Unies pour répondre au problème du terrorisme. La création d'une Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme en 2005 aura été un pas dans la bonne direction, mais on peut se demander si l'objectif d'une cohérence accrue bénéficie de la décentralisation, dont on peut dire qu'elle est excessive, de l'action antiterroriste du Conseil de sécurité au niveau de ses divers organes subsidiaires, y compris ceux créés par les résolutions 1373 (2001), 1267 (1999), 1989 (2011) et 1540 (2004).

Nous entretenons les mêmes doutes s'agissant du niveau de coordination entre la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et les différents départements du Secrétariat qui assurent le fonctionnement de l'Assemblée générale. Ce n'est ni le lieu ni le moment d'avancer des propositions spécifiques sur la manière d'atteindre une plus grande cohérence au sein du système du Nations Unies dans le domaine de la lutte antiterroriste, mais nous, membres du Conseil de sécurité, devrions au moins commencer à discuter entre nous pour savoir s'il existe suffisamment de cohérence interne dans le travail confié aux comités des sanctions susmentionnés.

De toute manière, nous apprécions grandement l'action antiterroriste des Nations Unies menée en appui

aux États Membres qui, en fin de compte, partagent la même responsabilité d'affronter ce grave fléau.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, du leadership du Pakistan dans l'organisation du présent débat. Nous savons que le Pakistan est en première ligne de la lutte contre le terrorisme. Les terribles attaques qui ont eu lieu à Quetta, dans la vallée de Swat et ailleurs la semaine dernière en est un sinistre rappel. Face à cette violence, l'exemple de l'écolière Malala Yousafzai et de ses amis suscite l'admiration. Il doit renforcer notre volonté de nous opposer au terrorisme et il doit nous servir de phare.

Le terrorisme constitue toujours l'une des menaces les plus graves pour la paix et la sécurité internationales et doit donc rester au centre de l'attention du Conseil. La menace est maintenant plus diffuse et plus décentralisée, mais le fait est que ces dernières années quelque 12 000 personnes ont été tuées chaque année dans des attaques terroristes, et les États et les régions sont toujours déstabilisés. La nature de la menace et les méthodes et stratégies des groupes terroristes évoluent constamment et présentent de nouveaux risques. Nous sommes maintenant directement engagés contre la menace directe que fait peser le terrorisme sur le Mali et le Sahel.

Bien évidemment, la conception qu'ont les États de la manière la plus efficace de s'attaquer au terrorisme a aussi évolué. Les preuves et l'expérience s'accumulent, et nous permettent d'affiner nos approches et d'améliorer notre efficacité. Nous savons qu'un bon service de renseignement, une application rigoureuse de la loi et les poursuites sont importants, mais nous savons aussi qu'ils ne suffisent pas. Il nous faut aussi nous attaquer aux moteurs du terrorisme, au point de vue terroriste et aux processus de radicalisation.

Le Conseil de sécurité nourrit une forte volonté de lutter contre le terrorisme. Cela transparaît clairement des observations faites aujourd'hui, et je limiterai donc mes observations à deux des aspects cruciaux d'une approche globale : l'efficacité de la prévention, et le renforcement de la coopération et de la coordination à l'intérieur des États et entre eux.

Les États ont remporté des succès considérables dans la poursuite des terroristes en justice et le démantèlement des principaux réseaux terroristes. C'est sans aucun doute le cas dans la région à laquelle appartient l'Australie, l'Asie du Sud-Est, où, par

exemple, l'Indonésie a engagé des poursuites contre plus de 600 terroristes depuis les attentats perpétrés à Bali en 2002. Cela étant, ce succès commun en matière d'application de la loi a mis en évidence un problème majeur : dans de nombreux cas, les prisons représentent le maillon faible des efforts de lutte contre le terrorisme. Les terroristes continuent de recruter et de planifier leurs attentats dans les prisons, et le fait est que les levées d'écrou de nombreux prisonniers ont désormais commencé.

En conséquence, un traitement et une réinsertion effectifs des prisonniers extrémistes revêtent de plus en plus d'importance pour la prévention. Le partage des meilleures pratiques et l'élaboration de stratégies communes à cet effet sont essentiels. Le travail du Forum mondial de lutte contre le terrorisme dans ce domaine a été mis en lumière aujourd'hui. L'Australie, l'Indonésie et d'autres pays de l'Asie du Sud-Est se fondent sur ce travail pour mettre au point des approches régionales.

Les organisations terroristes continuent de recruter de nouveaux membres et d'attirer des sympathisants. Pour venir à bout du terrorisme, nous devons lutter contre les forces qui l'animent. Cela implique de renforcer nos sociétés afin de rejeter l'extrémisme violent. Les approches peuvent varier en fonction des circonstances, mais elles ont en commun les éléments suivants.

Premièrement, il convient de veiller à mettre en place des communautés intégrées, où tout le monde a droit à la parole et chacun a accès à l'éducation, avec des programmes d'enseignement solides, ainsi qu'à l'emploi. Le monde connaît actuellement une explosion démographique des jeunes. Comme le Vice-Ministre chinois des affaires étrangères, M. Cui Tiankai, l'a dit ce matin, l'âge moyen des terroristes baisse. Le chômage des jeunes reste l'une des plus grandes vulnérabilités de toutes les régions et sociétés. Il est urgent que nous fassions des progrès pour impliquer nos jeunes dans nos sociétés, et la solution la plus fondamentale pour ce faire est de créer des emplois.

Deuxièmement, il faut promouvoir des valeurs qui, lorsqu'elles sont globalement respectées, peuvent aider les communautés à résister au message des terroristes. Ces valeurs incluent la tolérance, la compréhension et le dialogue au sein des religions et des cultures et entre elles, ainsi que le respect de la diversité.

Troisièmement, il est nécessaire de renforcer l'état de droit et de veiller à l'équité et à l'égalité devant

la loi, de manière à éliminer une source d'insatisfaction souvent exploitée par les terroristes.

Il est évident que les États doivent faire preuve de créativité dans l'utilisation des communications modernes afin de promouvoir ces valeurs. Pour les terroristes, Internet est le moyen idéal de recruter, de propager leur idéologie et d'obtenir des financements. Les études montrent que les jeunes – qui sont les plus susceptibles d'entendre le message des terroristes – connaissent mieux le discours des terroristes que le discours positif qui s'y oppose. Les gouvernements doivent orienter le débat sur Internet et dans les médias sociaux afin de veiller à ce que leur message positif soit plus audible que celui des extrémistes.

Nous devons également continuer à transmettre les valeurs de la tolérance, de la compréhension, de l'égalité et de la diversité au niveau international. L'Alliance des civilisations et le Dialogue interconfessionnel, comme le dialogue régional mis en place en Asie du Sud-Est depuis 10 ans, conservent toute leur importance.

Une approche efficace et globale du terrorisme exige également une collaboration et une coordination étroites aux niveaux national, régional et mondial.

Pour une coordination efficace au niveau national, il convient de mettre en place une coopération systématique entre les organismes chargés de l'application de la loi et avec les autres organes mieux équipés pour lutter contre les causes du terrorisme – comme les organismes chargés de la jeunesse, de la culture, de la religion, de l'éducation et des affaires communautaires. Cela implique des échanges fréquents sur les menaces, les activités et les objectifs à long terme.

Les États doivent également intensifier leur collaboration avec les réseaux régionaux. L'expérience du Jakarta Centre for Law Enforcement Cooperation nous a montré que rapprocher les professionnels régionaux du maintien de l'ordre afin de les former au sein d'une structure dédiée recèle de véritables bénéfices. En formant plus de 12 000 agents, le Centre a développé la compréhension des difficultés communes et des besoins divers de la région de l'Asie-Pacifique, a renforcé les liens personnels qui permettent une coopération transfrontalière et a fait naître le sentiment d'une cause commune. Nous devons créer davantage de centres régionaux de ce type dans d'autres régions. L'Australie s'engage à coopérer avec d'autres États dans ce but.

Au niveau mondial, une coordination efficace entre les organismes des Nations Unies est nécessaire pour promouvoir une approche globale. La nomination d'un coordonnateur des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme renforcerait la cohésion opérationnelle et stratégique et doit donc être concrétisée. Comme d'autres orateurs l'ont évoqué, une plus grande coopération est nécessaire au niveau mondial pour empêcher le financement du terrorisme. Nous devons également continuer à intégrer l'analyse du terrorisme, de ses causes et des mesures de lutte dans les activités des Nations Unies liées à la paix et à la sécurité, notamment dans les mandats des missions politiques et des efforts de consolidation de la paix.

Pour terminer, je voudrais insister sur le fait que, en tant que membre nouvellement élu du Conseil de sécurité, l'Australie continuera d'appuyer avec énergie les efforts que le Conseil déploie pour prévenir et combattre le terrorisme. La menace continuant d'évoluer, nos stratégies de lutte doivent elles aussi s'améliorer. Le rôle du Conseil va rester central à cet égard. Aussi ardue que ce soit la tâche, nous devons conserver une longueur d'avance.

M. Kim Sook (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir fait preuve de leadership en convoquant cet important débat sur la lutte contre le terrorisme. Je voudrais également remercier le Secrétaire général Ban Ki-moon pour son exposé liminaire.

Tout d'abord, au nom de mon pays, je voudrais vous exprimer nos sincères condoléances, Monsieur le Président, ainsi qu'à votre pays et aux familles endeuillées et dans la peine qui ont été touchées par les ignobles attentats terroristes perpétrés à Quetta la semaine dernière.

Pendant la décennie écoulée, la communauté internationale a déployé des efforts concertés et coopératifs et accompli des progrès dans la lutte contre le terrorisme, par exemple en affaiblissant sensiblement le noyau dur d'Al-Qaida en Afghanistan. Néanmoins, le terrorisme continue de faire peser une lourde menace sur la paix et la sécurité internationales. Al-Qaida est toujours une source de préoccupation en matière de sécurité, tandis que ses réseaux affiliés continuent d'étendre leur influence dans des régions comme le nord du Mali et le sud de la péninsule arabique, sans oublier la menace croissante que représente le terrorisme d'origine nationale. En outre, les organisations terroristes ont maintenant commencé à nouer des liens avec d'autres

activités criminelles transnationales, comme le trafic de stupéfiants, les enlèvements, le commerce illicite d'armes et la piraterie. Les organisations terroristes sont de plus en plus élaborées et trouvent en permanence de nouveaux moyens d'étendre leur portée grâce à Internet et à d'autres technologies de l'information et de la communication. En outre, nous nourrissons toujours la crainte que les terroristes parviennent à acquérir des armes de destruction massive.

Le terrorisme peut frapper n'importe quelle région et n'importe quel pays, et ce, à n'importe quel moment. Les États individuels ne peuvent pas faire face tout seuls à l'ampleur, la diversité et l'évolution constante de la menace terroriste. Des mesures efficaces de lutte contre le terrorisme exigent une coopération internationale forte en matière de maintien de l'ordre, de partage de l'information et de suppression du financement du terrorisme. Il est également crucial que les États Membres fournissent un appui à d'autres États s'agissant du renforcement des capacités et de l'assistance technique. Prendre des mesures efficaces pour lutter contre le terrorisme est impossible sans renforcer les capacités et la préparation de tous les États Membres. L'ONU a joué un rôle crucial de chef de file dans la coopération internationale aux fins de la lutte contre le terrorisme.

La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale en 2006, fournit une base solide aux activités antiterroristes extensives et systématiques menées par la communauté internationale. Comme il a été dit avec insistance lors de son troisième examen à l'Assemblée en juin dernier, il est impératif que tous les États Membres mettent pleinement et fidèlement en œuvre la Stratégie de manière intégrée.

La République de Corée salue le rôle que jouent le Comité contre le terrorisme et de sa direction exécutive en veillant à l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en coordonnant les efforts des États individuels, en promouvant leur coopération et en contribuant au renforcement des capacités des États Membres.

Nous saluons également les efforts que ne cesse de déployer le Secrétaire général pour maintenir à l'ONU une approche de la lutte contre le terrorisme cohérente et axée sur les résultats. Nous nous félicitons de l'amélioration de la coordination internationale grâce à l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme. La création récente du Centre des Nations Unies pour

la lutte contre le terrorisme et son entrée en activité effective sont également à saluer. Mon gouvernement appuie la recommandation du Secrétaire général, contenue dans son rapport publié l'an dernier, de nommer un coordonnateur des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme.

Nous estimons que les moyens militaires et les mesures d'application de la loi ne suffisent pas pour avoir raison du terrorisme, et qu'une approche globale est la seule manière de faire face aux nouvelles manifestations du terrorisme et de remédier aux conditions qui favorisent son développement.

Il faut tout d'abord traiter des conditions socioéconomiques et environnementales. Nous devons faire face à la diffusion de l'extrémisme violent par des groupes marginalisés. Nous devons régler les problèmes de chômage et élargir les perspectives en matière d'éducation. La concertation de nos efforts en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment l'éradication de la pauvreté et le développement durable, comme l'indique la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, serait un grand pas dans la bonne direction. En outre, il nous faut renforcer le dialogue, la compréhension et la tolérance entre les civilisations, les cultures, les peuples et les religions.

Deuxièmement, il est essentiel que les efforts déployés dans le cadre de la lutte contre le terrorisme soient conformes aux obligations du droit international et aux valeurs fondamentales telles que la protection des droits de l'homme et la primauté du droit. Nous devons nous assurer que la lutte contre le terrorisme et la protection des droits de l'homme ne soient pas contradictoires, mais complémentaires. Alors seulement nous pourrions gagner les cœurs et les esprits de ceux qui sont exposés à la tentation du terrorisme.

Troisièmement, il est impératif de faire face à la nouvelle tendance consistant à utiliser les médias sociaux et l'Internet pour inciter, recruter et financer les mouvements terroristes. Nous devons refuser un refuge virtuel aux terroristes et empêcher l'usage abusif du cyberespace. Nous attendons avec intérêt des discussions approfondies et constructives sur ce sujet à la Conférence de Séoul sur le cyberespace qui se tiendra en octobre de cette année.

Quatrièmement, l'une des mesures fondamentales consiste à endiguer le flux du financement du terrorisme. À cet égard, nous reconnaissons le rôle du

Groupe d'action financière (GAFI) et des organismes régionaux connexes. En tant que membre du GAFI, mon gouvernement prend une part active aux efforts mondiaux visant à stopper les flux financiers qui alimentent le terrorisme. Nous avons dispensé des cours de formation et partagé notre propre expérience pour l'établissement de cellules de renseignement financier avec d'autres États Membres.

Enfin, et surtout, nous tenons à souligner que la prévention de l'utilisation par les terroristes d'armes de destruction massive est la priorité absolue pour la sécurité internationale au XXI^e siècle. En mars 2012, le Sommet de Séoul sur la sécurité nucléaire a produit le Communiqué de Séoul, qui prévoit des mesures très complètes et pratiques pour la prévention du terrorisme nucléaire et radioactif. Nous encourageons la mise en œuvre intégrale des engagements pris dans le Communiqué. C'est avec cet impératif à l'esprit qu'en septembre 2012, le Secrétaire général a convoqué la Réunion de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme nucléaire, en mettant un accent particulier sur le renforcement du cadre juridique.

En sa qualité de nouveau Président du Comité créé par la résolution 1540 (2004), la République de Corée travaillera de concert avec les États Membres à intensifier les efforts mondiaux visant à empêcher l'utilisation par les terroristes d'armes de destruction massive. Au cours de notre mandat, nous avons l'intention de renforcer en permanence le Comité et d'aider qualitativement les États Membres à mettre en œuvre la résolution 1540 (2004).

Je forme l'espoir que, grâce à ce débat public, nous comprendrons mieux ce qu'est la menace terroriste et qu'il est urgent de promouvoir la coopération dans la lutte contre le terrorisme. La République de Corée est prête à participer activement et à coopérer à la mise en œuvre de notre stratégie globale de lutte contre le terrorisme.

M. Briens (France) : Je remercie la présidence pakistanaise du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat consacré à la lutte contre le terrorisme et je m'associe à la déclaration que prononcera le représentant de l'Union européenne.

Alors que la semaine dernière, le Pakistan a été victime de plusieurs attaques terroristes, en particulier à Quetta, qui ont fait plus d'une centaine de morts, je tiens à vous exprimer la solidarité de la France, qui se tient à vos côtés dans la lutte contre le terrorisme. Ces

récents attentats au Pakistan viennent tristement nous rappeler la brutalité et le fanatisme des terroristes.

Le terrorisme a évolué mais il continue plus que jamais à constituer une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. La communauté internationale doit aujourd'hui faire face à une nébuleuse d'organisations locales qui se réclament d'Al-Qaïda et dont la présence porte préjudice à la sécurité et au développement de régions entières, en particulier au Sahel ou dans la Corne de l'Afrique. Les groupes terroristes profitent de faiblesses régionales pour se créer des « sanctuaires », qui risquent de devenir des bases arrière permettant de cibler des États voisins ou de devenir des foyers du terrorisme international. L'émergence de telles zones, où les trafics en tout genre nourrissent le terrorisme, représente une menace très concrète et peut conduire à remettre en cause l'existence même d'un État.

Dans sa résolution 2085 (2012), ce Conseil a souligné l'urgence de la situation au nord du Mali qui constitue une menace pour la population malienne et pour la stabilité du Sahel, de l'Afrique et de la communauté internationale dans son ensemble. Comme les membres le savent, depuis l'adoption de cette résolution, la menace s'est précisée et la France a répondu à la demande d'assistance formulée par les autorités maliennes pour y faire face.

Ce Conseil n'a eu de cesse de réaffirmer que le terrorisme constituait une grave menace à la paix et la sécurité internationales. C'est ce qu'affirmait déjà la résolution 1368 (2001) le 12 septembre 2001. C'est ce qu'affirme de nouveau la déclaration présidentielle que ce Conseil adopte aujourd'hui. Face à cette menace, la communauté internationale doit faire preuve d'unité et de solidarité.

Pour combattre le terrorisme de manière globale et éviter la constitution de nouvelles zones de non-droit propices au développement du terrorisme, il est indispensable que la communauté internationale s'attache à mettre en œuvre de façon effective des instruments existants et qu'elle adopte des stratégies de long terme.

En premier lieu, la mise en œuvre effective des instruments internationaux et le renforcement de la coopération internationale sont essentiels pour lutter de façon globale contre le terrorisme. L'ONU a permis la mise en place d'un cadre juridique dans ce domaine : l'ensemble des conventions et protocoles des Nations Unies définissent les obligations de tous en matière de

lutte contre le terrorisme, et nous devons continuer à insister pour leur pleine mise en œuvre. Les résolutions pertinentes du Conseil ont également créé des obligations dans ce domaine. Elles recouvrent un vaste registre, allant de la lutte contre l'incitation à commettre des actes terroristes, ou contre son financement, à l'application de sanctions.

Outre la création de ce cadre juridique, l'ONU a permis un renforcement de la coopération internationale, en particulier grâce à sa stratégie antiterroriste qui vise à mettre en cohérence les mécanismes existants et à renforcer la coordination entre les États et les organisations. Ce renforcement de la coopération porte sur plusieurs types de mesures qui permettent à l'ONU d'avoir une approche globale de la lutte contre le terrorisme, tant au niveau des causes – éliminer les conditions propices à la propagation du terrorisme – que pour aider les États à combattre le terrorisme en étoffant leurs moyens, ou encore par la mise en place de mesures garantissant le respect des droits de l'homme dans la lutte antiterroriste. Ces efforts doivent être poursuivis.

Enfin, la lutte contre le terrorisme doit s'intégrer dans des stratégies plus globales sur le long-terme. De ce point de vue, la mise en place de politiques de sécurité est essentielle pour lutter contre la fragilité des États, qui constitue souvent des conditions propices à la propagation du terrorisme, mais ces politiques de sécurité doivent s'accompagner de programmes en faveur du développement et de la bonne gouvernance. Il est donc nécessaire que la communauté internationale apporte une assistance visant à renforcer la gouvernance de ses États et leurs capacités institutionnelles, par exemple, par la mise en place de stratégies régionales. C'est notamment l'approche retenue par l'Union européenne dont la Stratégie pour le Sahel comporte une partie sécurité et une partie développement.

Le renforcement des capacités et la promotion de l'État de droit sont en effet deux composantes essentielles pour une approche de long terme de la lutte contre le terrorisme. Les États menacés par l'activité de groupes terroristes doivent pouvoir bénéficier de la coopération politique et opérationnelle entre États, en particulier au niveau régional. Par exemple, la France participe à la mise en place de « pôles judiciaires antiterroristes » en Mauritanie et au Niger et propose la formation de magistrats, car il est indispensable que ces États disposent des moyens de juger et condamner les terroristes, dans le respect des droits de l'homme. Une approche globale pour lutter contre le terrorisme

suppose parfois des actions exceptionnelles mais doit aussi pouvoir s'inscrire dans une stratégie de long terme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Les délégations ayant de longues déclarations sont priées d'en distribuer le texte écrit et d'en prononcer une version abrégée dans la salle.

Je donne la parole à la représentante du Brésil.

M^{me} Ribeiro Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Nous félicitons le Pakistan d'avoir organisé ce débat, qui constitue une excellente occasion de souligner l'importance de renforcer une approche globale de la lutte contre le terrorisme. Monsieur le Président, le Brésil se joint aux orateurs précédents pour exprimer à votre pays et au peuple pakistanais toutes ses condoléances suite aux terribles attentats terroristes qui ont été perpétrés au Pakistan la semaine dernière. Nous remercions par ailleurs le Secrétaire général de son exposé.

Depuis longtemps, le Brésil appuie les efforts internationaux de lutte contre le terrorisme. Nous avons toujours condamné – et nous condamnerons toujours – le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. En fait, le rejet du terrorisme est un principe consacré par la Constitution brésilienne et une ligne directrice de notre politique étrangère.

Le terrorisme, en tant que menace multidimensionnelle, doit être abordé selon une approche globale qui tienne compte de la diversité de ses causes profondes. L'extrémisme et la violence sont souvent le résultat d'une exclusion sociale, politique, économique ou culturelle de longue date, qui est susceptible de favoriser le développement d'une culture d'intolérance. Le développement et la participation de tous sont des outils essentiels pour combattre le terrorisme. Le Brésil, qui est pleinement conscient de l'interdépendance qui existe entre paix, sécurité et développement, se félicite de l'approche énoncée à cet égard dans la note de réflexion présenté par le Pakistan (S/2013/3, annexe).

Le Brésil souscrit pleinement à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Ses différents piliers constituent un cadre global et intégré permettant de s'attaquer aux causes profondes du terrorisme. S'attaquer aux conditions qui favorisent la propagation du terrorisme est le meilleur moyen de prévenir la récurrence de ce phénomène à long terme.

Comme nous l'avons souligné à maintes reprises, la prévention est toujours la meilleure politique. Mettre l'accent sur les aspects préventifs signifie promouvoir les valeurs démocratiques, la coopération internationale en faveur du développement socioéconomique et la tolérance, politique, ethnique et religieuse.

La lutte contre le terrorisme ne devrait jamais justifier le mépris des droits fondamentaux individuels et de l'état de droit. La lutte contre le terrorisme doit être menée dans le respect du droit international et des droits de l'homme. Sinon, la légitimité même de nos efforts serait remise en cause.

Nous encourageons le Conseil de sécurité à poursuivre sa réflexion sur les moyens de renforcer les garanties d'une procédure régulière au sein du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées. Le travail du Médiateur s'est avéré un outil précieux pour accroître le caractère équitable de l'examen des demandes de radiation.

La coopération et le renforcement des capacités sont des outils essentiels dans une stratégie efficace de lutte contre le terrorisme. De nombreux pays ont la volonté politique de mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, mais ne disposent pas des capacités nécessaires. Le Brésil se réjouit de constater que le renforcement des capacités est l'une des grandes priorités du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme.

Le Comité contre le terrorisme peut également jouer un rôle constructif à cet égard en fournissant une assistance technique aux États Membres. Nous félicitons la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme de ses efforts pour organiser des ateliers et des séminaires dans différentes régions et nous demandons que cette pratique soit maintenue.

Le Brésil rappelle qu'il n'existe aucune justification aux actes terroristes. Nous réaffirmons notre attachement à une riposte coordonnée et multidimensionnelle aux défis posés par le terrorisme reposant sur une approche globale de ce fléau. Nous restons convaincus que la coopération et le dialogue au sein de l'ONU permettront d'améliorer nos outils dans la lutte contre ce phénomène. Le Conseil de sécurité a le devoir de condamner les actes de terrorisme et de lutter contre la propagation du terrorisme, mais également de

le faire de manière cohérente et universelle, partout où le terrorisme international frappe.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Égypte.

M. Mootaz Khalil (Égypte) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Organisation de la coopération islamique (OCI). Le Groupe des États membres de l'OCI remercie le Pakistan d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat important. Il nous donne l'occasion de mener une réflexion sur l'approche actuelle adoptée par les Nations Unies pour combattre le terrorisme et d'évoquer les difficultés auxquelles nous sommes tous confrontés dans la lutte contre cette menace mondiale. Le Groupe des États membres de l'OCI réaffirme sa disposition à pleinement coopérer avec l'ONU et la communauté internationale à cet égard.

Nous voudrions remercier S. E. la Ministre pakistanaise des affaires étrangères d'avoir présidé la séance et de sa déclaration d'ouverture. Nous voudrions également transmettre les condoléances du Groupe au peuple et au Gouvernement pakistanais suite aux attentats terroristes perpétrés vendredi dernier à Quetta. En outre, nous remercions le Secrétaire général pour sa participation à cette séance et ses remarques liminaires.

Tout d'abord, je tiens à réitérer la position des États membres de l'Organisation de la coopération islamique, qui est de condamner sans équivoque tous les actes de terrorisme, sous toutes leurs formes et manifestations, quels qu'en soient les motivations, les objectifs, et les auteurs, qu'il s'agisse d'individus, de groupes ou d'États.

L'OCI estime que la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies est un effort continu. Il s'agit d'un document évolutif qui doit être mis à jour régulièrement. Nous réaffirmons l'importance de mettre en œuvre de façon équilibrée tous les aspects de cette stratégie, en particulier ceux qui concernent les conditions propices à la propagation du terrorisme; les mesures destinées à prévenir et à combattre le terrorisme; le renforcement des capacités et le respect des droits de l'homme et de l'état de droit dans la lutte contre le terrorisme.

L'Organisation de la coopération islamique est bien consciente du fait que le terrorisme est l'une des menaces les plus graves à la paix et à la sécurité internationales. Les États membres de l'OCI ont été les cibles de choix d'actes terroristes. En dépit de ses bonnes intentions, la communauté internationale n'a pas

encore réussi à améliorer sa riposte face à ce phénomène dangereux. L'application des principes suivants pourrait permettre de donner plus d'efficacité aux efforts de l'ONU et de ses États Membres en matière de lutte contre le terrorisme.

Premièrement, étant donné la nature changeante du terrorisme, une coopération régionale et internationale efficace est indispensable pour lutter contre ce fléau. Il convient d'améliorer la coopération institutionnelle entre les États Membres et de renforcer les efforts de l'ONU à cet égard.

Deuxièmement, l'ONU devrait insister sur le fait que tous les actes de terrorisme doivent être combattus selon un même cadre juridique, afin de mettre fin à la politique de deux poids, deux mesures dans la lutte contre cette grave menace. Il ne faut pas seulement incriminer tous les actes terroristes, quelle que soit leur motivation, il faut aussi que les auteurs d'actes terroristes, qu'il s'agisse d'individus, de groupes ou d'États, soient tous poursuivis dans le respect de la légalité. Il est nécessaire d'incriminer les actes terroristes commis par des acteurs étatiques mais également ceux commis par des acteurs non étatiques. L'ONU doit redoubler d'efforts pour lutter contre les actes terroristes commis par des États et mettre en place les instruments juridiques nécessaires pour sanctionner le terrorisme d'État.

Troisièmement, il faut adopter une approche globale pour incriminer l'incitation au terrorisme. La résolution 1624 (2005) du Conseil de sécurité, adoptée en septembre 2005, constitue un pas important à cet égard. Toutefois, toutes les formes d'incitation devraient être érigées en infraction et donner lieu à des poursuites. L'incitation indirecte, qui peut se manifester sous forme de racisme, de xénophobie ou d'insultes proférées contre des croyances ou des symboles religieux, est un déclencheur très insidieux du terrorisme. Elle peut être plus dangereuse que l'incitation directe. L'ONU devrait prendre des mesures efficaces face aux dangers posés par le racisme, la xénophobie et les atteintes à la religion, car ces actes constituent une incitation grave au terrorisme.

Quatrièmement, nous ne pouvons pas compter uniquement sur les mesures sécuritaires et juridiques pour éliminer le terrorisme. Le moyen le plus efficace de lutter contre le terrorisme consiste à éliminer ses causes profondes. La communauté internationale doit œuvrer de concert pour régler les conflits de longue date. Elle doit reconnaître et garantir le droit légitime des peuples à l'autodétermination. La communauté

internationale doit également appuyer les efforts déployés par tous les pays pour éliminer la pauvreté, promouvoir l'égalité et améliorer les conditions de vie des populations et les politiques en matière d'éducation. Il ne fait aucun doute que cela contribuera à éliminer les principales causes profondes du terrorisme. Il faut en outre intensifier la coopération internationale, le dialogue et la compréhension entre les cultures et les civilisations pour faire disparaître les préjugés.

Le Groupe des États membres de l'OCI est extrêmement préoccupé par l'intolérance, la discrimination, le ciblage, les stéréotypes, la stigmatisation, la haine religieuse et les violences dont sont victimes les musulmans, ainsi que par le dénigrement de leur religion et de ses symboles, notamment le Coran et le Prophète – que la paix soit avec Lui –, dans de nombreuses régions du monde. De tels actes sont contraires aux normes internationales en matière de droit de l'homme. Ils sont contraires au principe de la liberté de religion. Ils sont contraires aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Leurs répercussions pourraient entraîner des menaces graves à la paix et à la sécurité internationales. Nous reconnaissons et respectons l'importance de la liberté d'expression dans la promotion de la tolérance et de la compréhension entre les peuples. Nous défendons la liberté d'expression qui respecte la diversité et pourfend le mythe du choc des civilisations, et non celle qui est utilisée pour inciter à la haine ou pour s'en prendre à une religion ou une culture particulière et qui renforce l'ignorance et l'indifférence à l'égard des autres.

Le Groupe des États membres de l'OCI réaffirme également qu'il est nécessaire d'établir une claire distinction entre le terrorisme et le droit légitime des peuples de résister à l'occupation étrangère. Cette distinction est dûment reconnue par le droit international, le droit international humanitaire, l'Article 51 du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et la résolution 46/51 de l'Assemblée générale.

Avant de terminer, je voudrais faire quelques remarques supplémentaires à titre national.

Tout au long de son histoire récente, l'Égypte a été exposée aux risques du terrorisme. Nous avons toujours appuyé les efforts internationaux et régionaux de lutte contre le terrorisme. Sous le précédent régime, nous avons principalement eu recours à des moyens militaires et sécuritaires, au détriment d'autres solutions. Les politiques adoptées à la fin des années 80

et au début des années 90 ont donné des résultats limités. Nous avons pris conscience des risques posés par les idées radicales et extrémistes et avons donc adopté des politiques novatrices pour nous attaquer à ces idéologies. Nous avons lancé un programme encourageant l'enseignement des véritables principes de l'islam, fondés sur la tolérance et la modération et qui rejettent la violence et l'extrémisme, afin de contrôler et de corriger les idéologies radicales. L'Université Al-Azhar, capitale séculaire de la pensée islamique, a intensifié la formation des chefs religieux, venus d'Égypte et d'autres pays, dans le but de lutter contre la radicalisation et l'extrémisme. Ces enseignements ont mis en évidence les erreurs des idéologies extrémistes qui prétendent avoir un fondement religieux.

Une réponse efficace au terrorisme a été apportée avec la révolution égyptienne de janvier 2011. Elle a montré de manière concrète que des changements étaient possibles par des moyens pacifiques. Elle a montré qu'il n'est pas besoin d'avoir recours au terrorisme pour obtenir des changements politiques. Le fait que des personnes peuvent dire « non », défendre leurs droits sans violence et réussir à atteindre leurs objectifs de manière pacifique signifie que rien ne justifie le terrorisme. Le fait que les partis politiques islamiques qui croient en la démocratie et s'en remettent au scrutin peuvent effectivement accéder au pouvoir par de tels moyens permet de dénoncer les mensonges des groupes criminels qui invoquent à tort des motifs religieux infondés pour justifier leurs crimes. C'est une contribution majeure de la révolution égyptienne à la paix et à la sécurité internationales. Le véritable échec des idéologies terroristes extrémistes n'est pas dû à des moyens sécuritaires ou à l'emploi de la force au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Cet échec a été essuyé sur la place Tahrir avec le succès de la révolution, qui a institutionnalisé le changement pacifique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Sénégal.

M. Diallo (Sénégal) : Monsieur le Président, au nom de mon pays, je voudrais présenter mes sincères condoléances au Gouvernement et au peuple pakistanais à la suite des lâches attentats que votre pays a endurés la semaine passée. Nous voudrions également, en la félicitant, dire toute notre appréciation à la délégation pakistanaise pour avoir pris cette judicieuse et opportune initiative d'organiser un débat public au Conseil de sécurité sur le thème de la lutte contre le

terrorisme international qui, à lui seul, résume l'une des plus grandes préoccupations de la communauté internationale. Il va sans dire que le terrorisme international est un phénomène dangereux et complexe qui exige une approche globale en vue de son éradication totale, comme le suggère si pertinemment le thème de ce débat.

En réitérant sa ferme condamnation de la démarche terroriste, quelles qu'en soient les motivations, mon pays appelle à un engagement individuel et collectif ainsi qu'à une meilleure synergie des actions pour parvenir à des résultats beaucoup plus probants dans la lutte contre ce fléau. En effet, aujourd'hui, s'il y a une entreprise qui nécessite véritablement une collaboration et une coopération internationales effectives et sincères, c'est bien le contre-terrorisme, dans la mesure où les groupes terroristes sont constitués de réseaux qui ignorent les frontières et mettent à profit les technologies de l'information et des communications pour se développer et commettre leurs forfaits.

Le terrorisme est, sans nul doute, une des menaces les plus sérieuses à la paix et la sécurité internationales ainsi qu'à la vie et à la dignité humaines. La fréquence inquiétante des attaques terroristes, en dépit des nombreux et inlassables efforts que nous avons jusqu'ici entrepris pour les conjurer, prouve qu'un travail supplémentaire dans le cadre de la coopération et de la coordination internationales demeure plus que jamais nécessaire. C'est la raison pour laquelle nous soutenons toutes les actions pouvant mener à une grande mobilisation ainsi qu'à une coopération plus étroite des acteurs de la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme.

Dans cette perspective, la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, adoptée en 2006, reste le cadre de référence le plus complet pour une riposte efficace à ce fléau. Elle témoigne de notre engagement et de notre volonté d'agir de manière cohérente et concertée pour atteindre notre objectif commun : éliminer ce danger. En vue d'une parfaite réussite de cette stratégie, il conviendrait que ses quatre piliers, du fait de leur importance intrinsèque mais aussi de leur interdépendance, soient équitablement mis en œuvre. Dans le même sillage, il apparaît indispensable, dans le but de traduire en actes concrets les engagements pris dans le cadre de cette stratégie, d'améliorer la coopération pour la rendre plus dynamique et inclusive et d'asseoir une meilleure coordination de nos efforts dans la lutte antiterroriste, notamment dans le domaine

de l'échange des informations et des expériences. En conséquence, une approche globale, complète et efficace du contre-terrorisme devrait nécessairement reposer sur une mise en œuvre intégrale et équilibrée de tous les aspects de cette stratégie.

De même, en édictant un ensemble d'obligations et de mesures que doivent prendre les États Membres pour réprimer les actes terroristes, la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, qui porte création du Comité contre le terrorisme, offre un cadre d'action pour prévenir et agir efficacement contre les actes terroristes. Les visites du Comité dans les différents pays constituent des occasions de passer en revue les mesures concrètes que les États prennent dans le cadre de la mise en œuvre de cette résolution.

Pour mon pays, le Sénégal, outre la mise en place d'un centre d'orientation stratégique, des efforts considérables ont été entrepris pour relever les défis que posent le contrôle des frontières, la sécurité aérienne, la sécurité maritime, etc., sans oublier les réformes législatives pour adapter notre droit interne aux dispositions pertinentes des instruments juridiques internationaux. Ces actions se matérialisent également par le biais d'une coopération bilatérale, sous-régionale et internationale dynamique. Sous ce rapport, la situation qui prévaut actuellement dans le Sahel, en particulier dans le nord du Mali, demeure une source de vive préoccupation. Cette crise, largement alimentée par un trafic d'armes et de drogues, est une preuve de plus que notre combat contre la tragédie de l'extrémisme et du terrorisme est loin d'être gagné. À ce sujet, nous saluons l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2085 (2012) qui donne la légalité et la légitimité internationales nécessaires à l'action entreprise par les pays de la sous-région ouest-africaine, plus que jamais déterminés à démanteler ces groupes terroristes et aider le Mali à recouvrer l'intégrité de son territoire.

Une démarche globaliste dans la lutte contre le terrorisme au niveau de l'Organisation ne saurait prospérer en l'absence d'une bonne coordination. De ce point de vue, nous apportons notre soutien à la proposition du Secrétaire général concernant la désignation d'un coordonnateur des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme. Une telle coordination permettrait non seulement de rationaliser l'action des Nations Unies contre le terrorisme, mais aussi de lui donner plus de visibilité et d'efficacité.

Par ailleurs, l'adoption d'une convention générale sur le terrorisme international présenterait un avantage

non négligeable au plan du renforcement du cadre juridique de notre lutte contre ce fléau. Toutefois, il faut le reconnaître, la communauté internationale doit faire preuve d'une volonté politique plus affirmée pour surmonter les divergences et difficultés en vue d'une finalisation rapide et consensuelle de ce projet de convention générale sur le terrorisme.

Pour conclure, ma délégation, autant que celles qui sont ici, nourrit l'espoir d'un monde débarrassé de toute forme de terrorisme grâce à la coalition de tous nos efforts.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Liechtenstein.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Le Liechtenstein condamne fermement toute forme de terrorisme et réaffirme sa volonté de contribuer pleinement à la lutte internationale contre le terrorisme sous tous ses aspects, notamment par le biais de la coopération avec les organes compétents de l'ONU. Nous saluons les initiatives qui visent à renforcer l'efficacité de la lutte menée par l'ONU contre le terrorisme, et nous partageons l'opinion selon laquelle l'adoption d'une approche globale et holistique est le seul moyen de lutter durablement contre le terrorisme. De fait, la Stratégie antiterroriste mondiale de Nations Unies adoptée en 2006 est fondée sur cette notion, et nous convenons qu'il importe d'en appliquer les quatre piliers de manière équitable. Par souci d'économie de temps, je ne vais mentionner que certains sous-sujets de la Stratégie dans ma présente déclaration.

La mise en place de mesures efficaces de lutte contre le financement du terrorisme est un outil essentiel visant à diminuer les capacités opérationnelles des terroristes. C'est une priorité absolue de l'engagement global du Liechtenstein, qui veut faire en sorte que son centre financier ne soit pas utilisé de manière abusive pour tout type d'activité criminelle. La clef du succès dans ce domaine est une législation nationale stricte qui exige que tous les intermédiaires financiers fassent preuve de diligence, avec l'appui des institutions nationales – notamment les cellules de renseignement financier – et l'apport des ressources financières et des capacités nécessaires, pour surveiller les transactions suspectes qui leur sont signalées. La Cellule de renseignement financier du Liechtenstein, qui a été créée il y a 12 ans, est à la base de nos efforts nationaux dans ce domaine, en coopération avec nos partenaires internationaux. En outre, la Cellule de renseignement financier du Liechtenstein continue d'aider d'autres pays à créer

et à former leurs propres cellules de renseignement financier, étant entendu que le renforcement des capacités est essentiel pour mener notre lutte mondiale contre le financement du terrorisme.

En dépit de la nature globale de la Stratégie antiterroriste mondiale de Nations Unies, les activités policières et militaires sont souvent les premières mesures de lutte contre le terrorisme. Ces activités sont souvent entreprises dans des conditions extrêmes et sur la base d'une législation globale en matière de lutte contre le terrorisme. De fait, chaque État a le devoir de protéger ses citoyens contre les attaques aveugles violentes.

Dans le même temps, il ne faut épargner aucun effort pour veiller à ce que la lutte nationale contre le terrorisme soit conforme aux principes du droit international des droits de l'homme applicable et aux règles applicables du droit international humanitaire. Il peut être difficile de déterminer exactement ce que cela implique dans une situation en particulier, notamment compte tenu du fait que certaines règles du droit international sont plutôt générales par nature et exigent que l'action d'un gouvernement soit proportionnelle à ses objectifs et maintienne un équilibre entre des droits et des intérêts concurrents. Cependant, certaines pratiques qui sont actuellement appliquées systématiquement sont clairement interdites par le droit international. L'ONU doit déployer davantage d'efforts pour signaler ces violations et partager les meilleures pratiques dans ce domaine.

Néanmoins, la responsabilité d'agir incombe avant tout aux gouvernements. Ils doivent veiller à ce que l'état de droit ne soit pas un principe secondaire qui passe après la lutte contre le terrorisme, mais plutôt son principe directeur. Les gouvernements doivent également envisager dans quelle mesure des initiatives de lutte extrêmes pourraient favoriser la violence terroriste future ou miner les principes de l'état de droit et de la bonne gouvernance. À cet égard, nous tenons à féliciter le Conseil de sécurité des efforts qu'il continue de déployer pour rendre les procédures d'inscription sur la liste des personnes et entités associées à Al-Qaida visées par des sanctions plus justes et plus claires.

Le Conseil a parcouru un long chemin pour ce qui est d'améliorer les recours juridiques dont disposent les personnes qui – à raison ou à tort – sont touchées par des sanctions, en particulier par le biais du mandat étendu de la Médiatrice, M^{me} Kimberly Prost. Il est maintenant temps que le Conseil applique les enseignements tirés

de ce processus aux autres régimes de sanctions, pour souligner ainsi son attachement à l'état de droit.

Enfin, je manquerais à mon devoir si je ne mentionnais la nécessité d'achever le projet de convention globale en matière de lutte contre le terrorisme international dans le cadre de notre approche globale. Les nombreux organismes intergouvernementaux, bureaux du Secrétariat et groupes d'experts concernés par la lutte contre le terrorisme parviennent à mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale principalement parce qu'ils font passer les résultats et le pragmatisme avant l'idéologie. Qui peut affirmer que

nous ne pourrons, un jour, faire de même dans le cadre des négociations sur cet instrument juridique général? Après plus d'une décennie de négociations, il est temps de faire une dernière tentative en vue de trouver une solution pragmatique – sinon d'abandonner cet effort.

Le Président (*parle en anglais*) : Il y a encore un certain nombre d'orateurs inscrits sur ma liste pour cette séance. Étant donné l'heure tardive, je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 5.